

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Analyse de la construction sociale des étranger·ère·s au sein du discours politique belge dans les années 1980

Sur base de la théorie du design dégénératif

Auteure : Demey Léa
Promoteur : Aubin David
Lectrice : Schiffino-Leclercq Nathalie
Année académique 2020 - 2021
Master en Administration publique, à finalité spécialisée

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Remerciements

Je suis bien consciente du privilège que j'ai d'avoir pu accéder à l'Université et d'y avoir pu développer mon esprit critique pour ainsi me poser des questions sur la société dans laquelle j'ai grandi. Cette chance je la dois à mon père qui m'a donné tous les moyens possibles pour que je puisse apprendre sereinement durant toute ma scolarité. Merci pour ça et pour tout le reste.

Pendant cette période difficile, la présence de quelques ami·e·s étaient d'un réconfort impressionnant. L'importance qu'ils ont pour moi n'a que pu être confirmé durant cette année. Merci pour votre soutien, votre présence et pour tout ce que vous m'apporté.

Si aujourd'hui je quitte l'Université avec cette précieuse impression d'avoir en ma possession de nouvelles cartes pour comprendre le monde qui m'entoure, c'est grâce notamment à des professeurs comme David Aubin, qui sortent des sentiers battus. Merci d'être un professeur et un promoteur inspirant.

Table des matières

INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1: LA FORMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	11
1.1 Qu'est-ce qu'une politique publique ?	11
1.1.1 Le courant rationnel-instrumental	11
1.1.2 Le courant constructiviste	14
1.2 La théorie du design dégénératif	15
1.2.1 Les groupes-cibles	16
1.2.2 Le capital politique	17
1.2.3 Conséquences en terme de démocratie	18
1.2.4 Catégorisation des groupes-cibles	21
1.2.5 L'impact sur le <i>policy design</i>	22
CHAPITRE 2 : L'ETUDE DU DISCOURS	25
2.1 Les courants européennes	25
2.1.1 L'approche française	26
2.1.2 L'approche anglo-saxonne	26
2.1.3 L'approche allemande	27
2.2 Quelques théories	27
2.2.1 La théorie du discours poststructuraliste	27
2.2.2 L'analyse critique du discours	28
2.2.3 L'analyse du discours interprétative	28
2.3 L'analyse critique du discours (CDA)	29
2.3.1 La notion de critique	29
2.3.2 La notion d'idéologie	30
2.3.3 La notion de pouvoir	31
2.3.4 Le discours	31
2.3.5 La construction des Nous et Eux	32
2.4 Méthode	33
2.5 Choix du discours	35
2.5.1 Temporalité	35
2.5.2 Documents	36
2.5.3 Les stratégies retenues	37
CHAPITRE 3: ANALYSE DES DISCOURS POLITIQUES	39

3.1 Questionnement.....	39
3.1.1 Choix des mots.....	39
3.2 Loi du 15 décembre 1980.....	40
3.2.1 Contexte.....	40
3.2.2 Contenu.....	41
3.2.3 Processus.....	42
3.3 Analyse lexicale du discours	43
3.3.1 Séance plénière en Chambre : 07/06/1978.....	43
3.3.2 Séance plénière en Chambre – 08/06/1978.....	48
3.3.3 Séance plénière au Sénat – 20/11/1980.....	50
3.4 Contexte historique	55
<i>CHAPITRE 4 : LES RESULTATS</i>	<i>57</i>
4.1 Retour sur la théorie du design dégénératif	57
4.1.1 Le message.....	57
4.1.2 Orientations.....	58
4.1.3 Participation.....	59
4.1.4 Conclusion	59
<i>CHAPITRE 5: DISCUSSION.....</i>	<i>61</i>
5.1 Une politique dégénérative/du blâme en Belgique ?.....	61
5.1.1 La validité de notre recherche.....	62
5.2 Une politique d'intégration réussie ?.....	62
<i>CONCLUSION GENERALE.....</i>	<i>65</i>
<i>Bibliographie.....</i>	<i>69</i>

INTRODUCTION

« *La théorie de la construction sociale et de la conception des politiques a été élaborée pour mieux comprendre pourquoi les politiques publiques ne parviennent pas toujours à atteindre leurs objectifs de résolution des problèmes publics, de soutien des institutions démocratiques ou d'instauration d'une plus grande égalité des citoyens.*¹» (Ingram et al., 2007)

La théorie du design dégénératif apporte une notion critique aux théories normatives présente au sein de l'analyse des politiques publiques traditionnelle. L'idée n'est donc plus seulement d'évaluer celles-ci sur base de leurs capacités à atteindre leurs objectifs mais bien de sortir de ce cadre normatif pour ouvrir le champ à l'analyse des fonctionnements sous-jacents qui peuvent, *in fine*, perpétuer les divisions sociales présentes au sein de la société. L'action publique ne s'analyse plus au sein de ce cadre réglementaire et sous le prisme du cycle séquencé (voir figure 1) mais bien à travers ce que les acteurs donnent comme sens, notamment à travers les discours, aux politiques publiques. En effet, les idées racontées à travers des discours ont un rôle essentiel de médiation entre la situation objective et sa perception par les acteurs. Les décideur·euse·s politiques partagent leur propre réalité du problème afin qu'elles deviennent la croyance dominante. Les objectifs seraient donc construits et reconstruits en permanence.

Les politiques publiques sont essentielles au sein de notre société car elles organisent le vivre-ensemble et ont pour but d'améliorer la vie des citoyen·ne·s. Elles partent de problèmes propres à la société et veulent agir en conséquence sur pleins de domaines différents : la fonction publique, la famille, l'emploi, le logement, etc. De manière générale, ce mémoire s'insère dans les études politiques notamment pour sa volonté de s'interroger sur l'efficacité d'une politique publique dans un domaine particulier au sein de la Belgique. C'est sous un nouvel angle que nous questionnerons un aspect de notre société qui est d'une importance primordiale au vue du pouvoir et de l'impact qu'il a dans nos vies.

Tout a commencé par une affinité particulière pour cette théorie élaborée de prime abord pour le système américain par deux auteures : Schneider et Ingram. Plusieurs questions, tels que « *pourquoi certaines politiques publiques sont dans l'incapacité d'atteindre leurs objectifs*

¹ Texte original: “*The theory of social construction and policy design was developed to better understand why public policies sometimes fail to meet their purposes of solving public problems, supporting democratic institutions, or producing greater equality of citizenship.*” (traduction de l'auteure)

mais surtout pourquoi sont-elles alors perpétuées ? », « *pourquoi tous les citoyens et citoyennes ne sont pas égales au sein des politiques publiques malgré l'importance de l'être devant la loi ?* » ou encore « *au sein des politiques publiques, tous les aspects de la démocratie s'y retrouvent-ils ?* » ont posé les jalons de ce qu'elles appelleront la politique dégénérative. Profondément intriguée et intéressée par cette nouvelle façon de penser et ce nouvel angle de vue, il fallait trouver un domaine précis de politique publique pour avancer dans le questionnement. C'est à partir de ce moment que s'est dessinée l'envie d'aborder la thématique de la migration, notamment selon l'idée que cette thématique ne s'ancre pas dans une résolution durable de politiques publiques. Elle faisait donc sens avec la théorie et ses questionnements. Mais pas que, c'est un sujet qui a une réelle importance au sein de notre société. Important, parce qu'il est souvent en premier plan dans le débat politique et publique. Chacun s'en empare: les médias, l'opinion publique, le monde politique, la communauté internationale, ect. C'est un sujet qui traverse les époques : il est passé, actuel et assurément futur. C'est un enjeu humain et sans aucun doute devenu politique.

Une thématique qui lie plus que jamais le triangle communicatif au sein de notre société : celui du monde politique, des médias et de l'opinion publique. Mais l'intérêt de cette recherche est de ne prendre en compte que l'aspect politique sans ces diverses influences pour tenter de l'analyser à travers la théorie du design dégénératif.

Cette théorie se base sur une notion importante : la construction sociale des groupes cibles. A titre informatif, les groupes cibles sont la catégorie de population dont le comportement doit changer afin d'améliorer la situation de ceux qui sont défini·e·s comme bénéficiaires de la nouvelle politique à mettre en place. L'idée derrière la catégorisation sociale des groupes-cibles de Schneider et Ingram est celle d'une population divisée en quatre catégories sur base de deux éléments : une construction sociale positive ou négative et un pouvoir politique fort ou faible. La catégorisation est un jugement normatif qui permet de donner du sens et qui est communiqué à travers les discours. Celle-ci est donc utilisée par les politicien·ne·s à travers une joute verbale symbolique pour au final ne pas attribuer les mêmes avantages ou fardeaux politiques. C'est donc cette catégorisation qui pose problème et mènerait à une société inégalitaire.

Notre réflexion s'est de plus en plus tournée vers le questionnement de savoir dans quel groupe-cible se trouvaient les étranger·ère·s et de manière concrète, comment étaient-iels socialement construit·e·s ?

Deux éléments restaient toujours manquants : comment allions nous analyser cela ; sur base de quel support ainsi qu'à partir de quel axe temporel ?

Premièrement, le discours est d'une importance primordiale au sein de la théorie car c'est le moyen qui permet aux politicien·ne·s d'imposer leur manière de voir les choses ; leur réalité. Toujours dans l'idée de prendre uniquement en compte l'aspect politique, nous nous tournerons vers les discours politiques émis au sein d'arènes de décisions comme le parlement par exemple et non des discours relayés par des médias ou autres.

Deuxièmement, ce mémoire se veut être orienté vers la critique constructive ainsi qu'être une valeur ajoutée pour l'analyse et la compréhension actuelle de la situation belge au sujet de la migration. Et pour cela, la décision était celle de revenir aux débuts de l'immigration belge. Plus précisément, nous allons nous tourner vers l'analyse de la première proposition de loi concrète au sujet des étranger·ère·s présent·e·s sur le territoire. Cette loi est celle du 15 décembre 1980.

A la suite de toutes ces étapes, nous formulerons notre question de recherche de la manière suivante : « Quelle est la construction sociale des étranger·ère·s au sein du discours politique belge dans les années 1980 ? Sur base de la théorie du design dégénératif. » Nous l'affinerons par la suite, après avoir posé l'hypothèse que ce groupe-cible avait un pouvoir politique faible comme suit :

« Les étranger·ère·s sont-iels catégorisé·e·s en tant que « dépendant·e·s » ou en tant que « déviant·e·s » dans les années 1980 au sein de notre discours politique belge? »

La méthodologie utilisée pour analyser les discours politiques a permis de découvrir un nouveau champ théorique assez éloigné de ce que la zone de formation en administration publique apporte. Les études de discours couvrent un large éventail de théories ayant des influences plurielles tout en étant une matière multidisciplinaire. Un problème rencontré au sein de cette recherche était celui de se familiariser à ces nouvelles·aux auteur·e·s, aux différents paradigmes et idées que couvrent les approches discursives. Devant l'immensité et la diversité de théories présente au sein des études du discours, la recherche d'une théorie adaptée à l'analyse d'un discours politique mais aussi faisant partie de la même lignée de pensée que la théorie du design dégénératif, a permis de surmonter cette difficulté. En effet, l'ambition était de trouver un courant qui avaient les mêmes bases de réflexion et qui faisait sens avec la théorie de Schneider et Ingram.

La théorie retenue est celle de l'analyse critique du discours (CDA) définissant le discours de manière assez similaire à la théorie du design dégénératif en mettant en évidence les éléments suivants : l'idéologie, le pouvoir et la critique. Malgré le fait que l'analyse historique du discours, qui est une des approches de la CDA, nous offrait une grille d'analyse assez complète pour notre étude de cas, l'exercice ne fut pas simple. Au-delà de la théorie, il fallait tout de même y ajouter sensibilité et objectivité pour procéder à l'étude de cas.

Avant de rentrer dans le vif du mémoire, il est utile de présenter les cinq chapitres qui couvrent l'intégralité de la recherche.

Le premier est celui du cadre théorique où nous aborderons plus en profondeur la définition d'une politique publique ainsi que les deux grands courants qui y sont associés. Ce chapitre se terminera par une description rigoureuse de tous les éléments formant la théorie du design dégénératif afin d'apporter une connaissance importante de tous ses tenants et des aboutissants. Suite à cela, vient le deuxième chapitre qui présente l'étude du discours et la méthode utilisée pour notre étude de cas. L'explication du choix des documents se retrouve à la fin de ce chapitre. Ensuite, le troisième chapitre, est celui de notre étude de cas à proprement parlé. Sous forme de tableau, nous retrouvons les trois stratégies discursives analysées avec les éléments qui y sont associés sur base de trois documents : deux séances plénières en chambre et une au sénat. Nous retrouvons aussi, l'analyse de cas qui y est remise en contexte tant au niveau historique qu'au niveau de l'objet même de la loi. Enfin, afin de clôturer la recherche en tant que telle, le chapitre quatre expose les résultats qui combinent l'étude de cas et l'analyse de cas. Pour terminer ce présent mémoire, le dernier chapitre « discussion » permet d'avoir une réflexion sur l'ensemble du travail fourni, des théories et auteur·e·s mobilisé·e·s ainsi que leurs limites.

CHAPITRE 1: LA FORMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce premier chapitre a pour but d'établir une base théorique sur le sujet de la formation des politiques publiques. On y explicitera les deux courants présents dans la littérature scientifique : le courant rationnel-instrumentale et le courant constructiviste. Sur base des notions de ce deuxième courant, nous aborderons les éléments significatifs de la théorie du design dégénératif.

1.1 Qu'est-ce qu'une politique publique ?

1.1.1 Le courant rationnel-instrumental

Une panoplie de définitions du concept de politique publique existe, il est donc compliqué d'en exposer une faisant l'unanimité. Thomas Dye (1972) s'en est rendu compte lorsque dans les années 1970, il a tenté l'exercice. Dye a fini par conclure qu'il y avait un seul dénominateur commun à toutes ces définitions qui était celle du producteur même des politiques publiques ; le gouvernement et entre autre ce qu'il décide de faire ou de ne pas faire. Dans le même ordre d'idée, Grawitz, Leca et Thoenig (1985) définissent une politique publique comme étant un concept qui désigne les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire.

Selon le point de vue du courant rationnel-instrumental (Lasswell, 1950), qui est l'une des deux grandes approches existantes dans le domaine, l'approche rationnelle y est privilégiée. C'est-à-dire, l'utilisation de méthodes analytiques pour résoudre des problèmes publics. On parle de *policy analysis* qui se définit par un cycle particulier de production de politiques publiques (cf. figure 1). Ce cycle se traduit par six étapes passant par l'émergence d'un problème d'ordre sociétal jusqu'à l'évaluation de la politique mise en place. Cela permet de comprendre pourquoi le gouvernement ou le parlement intervient dans un domaine particulier et d'analyser les actions de l'État (Paquin, Bernier et Lachapelle, 2010). Une politique publique cherche à résoudre des problèmes collectifs auxquels nous sommes tous confronté·e·s en tant que citoyen·ne·s. Problèmes qui sont résolus par des acteurs rationnels et causés par des groupes cibles dont le comportement doit être modifié à l'aide d'instruments.

1.1.1.1 Cycle d'une politique publique

Le cycle d'une politique publique découpe l'action publique en séquences linéaires et indépendantes l'une de l'autre (cf. figure 1). Le but étant de produire une analyse permettant d'être transposée à toutes les politiques publiques ; un idéal-type de l'action publique et de son fonctionnement.

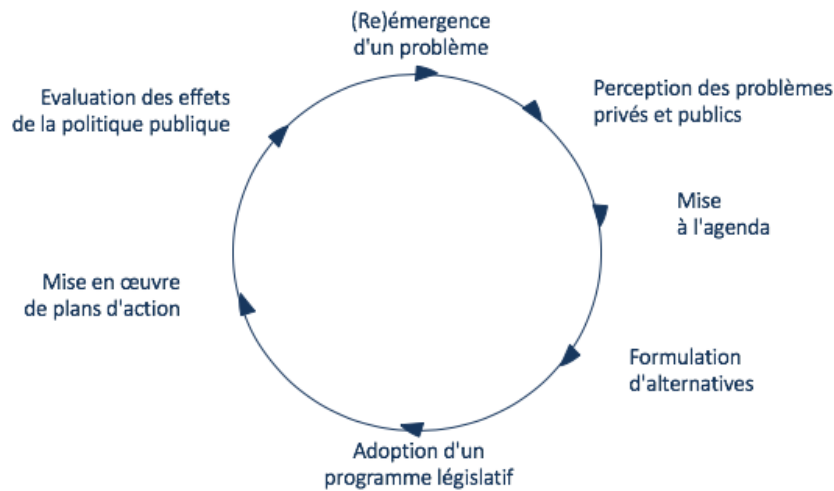


Figure 1 : cycle d'une politique publique. Source : Knoepfel et al, (2001).

Les premières étapes sont celles de l'émergence ou la réémergence d'un problème perçu par des acteurs privés ou/et publics. Lorsque ce problème est perçu par l'État et reconnu comme étant nécessaire d'y remédier, il faut le mettre à l'agenda gouvernemental. Il est important de mentionner que tout problème ne fait donc pas écho au sein d'une politique publique et qu'ils passent d'abord par un mécanisme de filtrage pour exister par après politiquement (Knoepfel et al., 2006).

On entre ensuite dans une phase où il faut proposer différentes solutions à ce problème, soupeser les inconvénients et les avantages afin de les accepter ou à contrario les rejeter. Ces différentes alternatives sont discutées pour ainsi choisir l'une d'entre elles. Dès lors, le travail administratif commence et après consensus la solution est ancrée dans un texte de loi (adoption d'un programme législatif).

L'avant dernière étape est celle de la mise en œuvre de plans d'action où le programme d'action s'ancrera dans la réalité de terrain. Les outils sélectionnés devront s'adapter aux situations concrètes pour constituer au mieux les actes de mises en œuvre.

L'évaluation, dernière étape du cycle, permet de questionner les *outputs*, les *outcomes* et l'impact de la politique publique. Les *outputs* désignent les résultats ou produits tangibles de la mise en œuvre du processus politico-administratif. Tandis que les *outcomes* désignent les résultats tangibles de l'action publique auprès des groupes cibles. Enfin, l'impact est l'ensemble des effets directs ou indirects ; désirés ou non ; primaires ou secondaires, qui résultent de l'intervention. (Knoepfel et al., 2006)

Au sein de cette dernière étape, plusieurs types d'évaluations peuvent prendre place ayant pour objectif d'identifier les effets des instruments sur le comportement des groupes-cibles et l'impact du changement sur les objectifs à atteindre.

1.1.1.2 Le triangle des acteurs

Peter Knoepfel (2006) propose une nouvelle grille d'analyse des politiques publiques que l'on appelle plus couramment : le triangle des acteurs (cf. figure 2). Une grille de réflexion sur le programme politico-administratif ou *policy design* qui permet à l'évaluateur d'avoir une vue d'ensemble de la complexité de la politique publique tout en réduisant cette dernière (IWEPS, 2020). Cet outils permet de mettre en lumière la définition du problème, le(s) groupe-cible(s), le(s) bénéficiaire(s) finaux, l'autorité politico-administrative ainsi que les hypothèses d'interventions et causales de manière schématique (IWEPS, 2020). En d'autres termes, reconstruire la logique causale de la politique en décryptant avec précision le rôle des acteurs et les hypothèses sur lesquelles se base l'action publique (IWEPS, 2020).

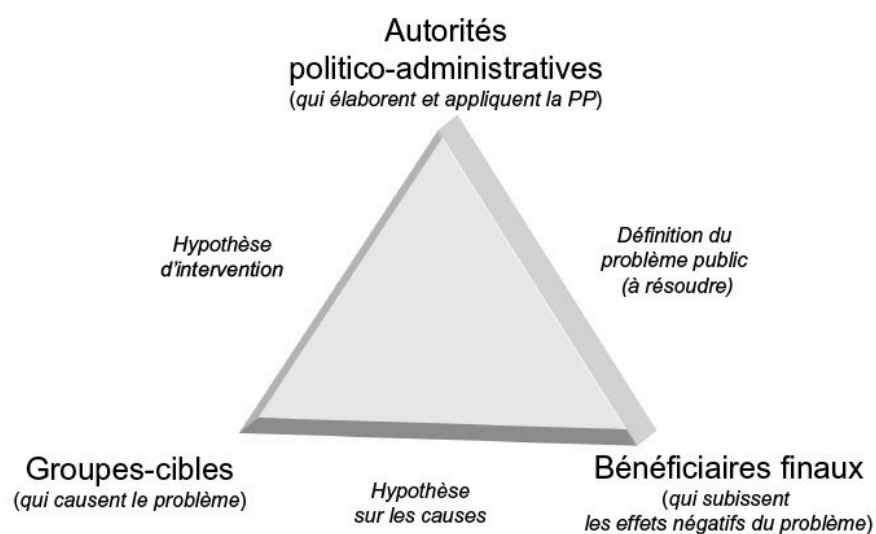


Figure 2 : triangle des acteurs. Source (traduite) : Knoepfel et al. (2006)

Un schéma qui se divise en deux parties : les acteurs publics et les acteurs privés. Concernant les acteurs privés, les groupes cibles sont les personnes physiques ou morales et/ou les organisations dont le comportement est jugé politiquement comme la cause du problème et que la politique publique cherche à résoudre. Résolution qui devrait impacté positivement les bénéficiaires finaux qui sont caractérisés comme étant directement affectés par le problème public. Pour arriver à ce changement, les autorités politico-administratives (acteurs publics) définissent le problème à résoudre, élaborent une hypothèse d'intervention pour changer le comportement des groupes cibles à l'aide d'instruments définis comme étant les modalités d'intervention ou les mesures prévues pour réaliser les objectifs de la politique publique. (Aubin, 2019).

1.1.2 Le courant constructiviste

De nombreux auteurs (Stone, 2002 ; Fischer & Forester, 1993 ; Hajer *et al.*, 2003) remettent en question les fondements même de cette approche rationnelle-instrumentale, à travers les théories constructivistes. Ils rejettent l'idée qu'on limite une politique publique à une administration ou un cadre réglementaire (Muller, 2004). Selon eux, la politique publique possède deux substances. La première, tel que reprise dans le courant rationnel-instrumental : un contenu qui reprend des objectifs et des instruments. La deuxième, plus normative qui incorpore une nouvelle dimension : un jugement de valeur sur l'état des choses. En d'autres termes, la politique publique est aussi le reflet de comment on veut que la société soit, comment on voudrait que les choses se passent. Et ce, étant un construit social qui est réapproprié par les acteurs. Ils permettent d'en donner un sens et de le transformer ayant pour conséquence que les résultats ne correspondent que rarement aux intentions de départ.

Lorsqu'on analyse un problème venant de la sphère publique, le postulat est celui de définir le problème lui-même comme étant une construction collective, directement liée aux perceptions, aux représentations, aux intérêts et aux valeurs des acteurs concernés en tant qu'individu ou groupes organisés. La réalité sociale doit donc être appréhendée comme une construction historique qui est située dans le temps et dans l'espace (Aubin, 2019). Les idées ont donc une position essentielle dans cette approche car elle est synonyme de médiation entre la situation objective et sa perception par les acteurs. Les objectifs étant construits et reconstruits en permanence.

1.2 La théorie du design dégénératif

A la fin des années 1980, la théorie du design dégénératif d'Ingram et Schneider fait son apparition dans le champ théorique du *policy design*. Une théorie qui fait partie du courant constructiviste et qui ainsi critique le courant rationnel-instrumental. La définition même de politique publique est revue, notamment en y incorporant la notion de construction sociale qui vient de la caractérisation normative des groupes-cibles. Montpetit et al. (2005) la définit comme : «*une catégorisation cognitive incluant un jugement normatif qui est créée par les acteurs afin de donner du sens à une situation et de communiquer ce sens à travers des discours* ».

L'analyse du cycle est remplacée par l'analyse du discours où chaque acteur tente d'imposer sa propre représentation du problème. La question du sens est donc un élément centrale dans ce courant qui peut influencer les politiques publiques. En effet, le discours serait selon les approches discursives (Foucault, 1971; Habermas, 1987; Wittgenstein, 2003) un outil pour nommer les choses mais aussi un appareil qui encadre les problèmes et qui par conséquent formule ou modifie les politiques publiques.

Le travail de Schneider et Ingram (1991) se base sur l'identification du/des groupe(s)-cible(s). Toujours dans l'idée d'évaluer les politiques publiques mises en place et aux vues de certains résultats ; de nouvelles questions se sont posées. « *Comment se fait-il que, alors que chaque citoyen est nominalelement égal devant la loi, la conception des politiques tend à distribuer principalement des avantages à certaines personnes tout en punissant presque toujours les autres? Pourquoi certaines politiques sont-elles perpétuées et même élargies, malgré leur incapacité à atteindre les objectifs politiques? Comment se fait-il que certains groupes construits négativement parviennent à obtenir une construction sociale plus positive et un meilleur traitement par les décideurs, alors que d'autres ne le font pas? Et pourquoi et comment se fait-il que la conception des politiques s'écarte parfois de la reproduction typique du pouvoir et des constructions sociales pour introduire des changements dans les institutions, les relations de pouvoir et la construction sociale des groupes cibles?*² » (Schneider et Ingram, 1991)

² Texte original: “*Why is it that, while every citizen is nominally equal before the law, policy design tends to distribute benefits primarily to some people while almost always punishing others? Why are some policies perpetuated and even expanded, despite their failure to achieve policy goals? Why is it that some negatively constructed groups manage to achieve a more positive social construction and better treatment by policy makers, while others do not? And why and how does policy design sometimes depart from the typical*

Sur base de ces différentes constations, les deux auteures ont intégré l'idée d'une construction sociale de populations cibles dans la conception des politiques. Cette théorie permettrait d'expliquer pourquoi la politique publique, qui se veut être dans l'intérêt de tous et positive pour la société, échoue parfois. Mais au-delà de certains échecs, pourquoi les politiques publiques ne parviennent pas à résoudre des problèmes publics importants, perpétuent l'injustice et produisent une citoyenneté inégale. En résumé, ce cadre de construction sociale des groupes cibles peut expliquer pourquoi dans un régime démocratique, un certain nombre de dilemmes persistent, ce que d'autres cadres ne peuvent faire de manière adéquate.

Théorie basée sur la démocratie américaine, elle met en avant une immense contradiction existante entre la théorie et la pratique. Tous les citoyen·e·s sont censé·e·s être égaux devant la loi mais il a été prouvé que ceux-ci ne recevaient pas le même traitement au sein des politiques publiques mise en place. Une des premières analyse de cette inégalité remonte à l'époque où honneurs et récompenses étaient distribués aux ancien·ne·s combattant·e·s américains de la guerre de l'indépendance. Le Congrès a très vite catégorisé les citoyen·ne·s plus méritant·e·s afin de leurs accorder plus de bénéfices ; l'accès à une retraite confortable était limitée à ceux qui avaient combattu dans l'armée continentale et qui étaient considéré·e·s comme pauvres. Ces caractéristiques ont très vite été controversées ; pourquoi ne pas accorder ce droit aux infirmières actives durant la guerre, aux femmes qui s'occupaient de la famille et des fermes, aux veuves de soldats décédés au combat ou encore aux anciens combattants faisant partie de la milice (Jensen, 1996 repris par Sabatier, 2007).

1.2.1 Les groupes-cibles

Lorsqu'un problème social émerge et que l'on se penche sur les possibles solutions, un certain nombre de raisonnements se forment. Ces raisonnements sont étroitement liés aux groupes cibles. Ceux-ci doivent être identifiés comme étant les personnes dont le comportement doit changer afin de permettre la réussite de la politique (Mondou, 2009). Ces populations cibles sont identifiées comme celles choisies pour recevoir, à travers divers éléments de la politique, des avantages ou des charges. Mais d'autres éléments sont aussi pris en compte tels que : les objectifs à atteindre (ou problèmes à résoudre), les outils mis en place pour modifier le/les

reproduction of power and social constructions to introduce changes in institutions, power relations and the social construction of target groups?" (traduction de l'auteure)

comportements, les règles d'inclusion ou d'exclusion, les justifications qui permettent de légitimer telle ou telle politique, la logique causale qui explique comment les groupes cibles sont liées à la définition du problème et la structure de mise en œuvre (Sabatier, 2014).

Le/les groupe(s)-cible(s) sont ancrés dans une construction sociale, qui fait référence aux caractérisations culturelles ou aux images populaires des personnes ou des groupes dont le comportement et le bien-être sont affectés par les politiques publiques. En d'autres termes, ce sont : « *des images, stéréotypes et croyances qui confèrent des identités aux personnes et les relie à d'autres en tant que groupe social qui sont des candidats possibles pour recevoir une politique bénéfique ou contraignante. Les constructions sociales des groupes sociaux sont créées par la politique, la culture, la socialisation, l'histoire, les médias, la littérature, la religion, etc.* »³ (Schneider et Ingram, 1997). Il y a deux types de constructions : positives et négatives. Les premiers comprennent des images telles que « méritant·e », « intelligent·e », « honnête », « civique » et les seconds comprennent des images telles que « non-méritant·e », « stupide », « malhonnête » et « égoïste ». Cette catégorisation a un réel impact sur le bien-être de la démocratie : les politicien·ne·s vont favoriser les groupes cibles dont l'image est positive à travers des politiques plus souples et à l'inverse élaborer des politiques punitives axées sur la punition pour les groupes à la construction négative (Aubin, 2019). La construction sociale a donc une influence puissante sur les fonctionnaires et façonne l'agenda politique (cf : étape 3 du cycle d'une politique publique). On va qualifier cette théorie de design dégénératif car elle perpétue et aggrave les divisions entre les citoyens en leur offrant constamment un traitement différent (Aubin, 2019). De manière générale, cette théorie s'ancre dans l'idée de répondre à la question de base de Lasswell (1936) : « *Qui obtient quoi, quand et comment ?* » en posant le constat que certains groupes de la société sont plus avantagés que d'autres mais aussi en analysant comment le *policy design* peut renforcer ou modifier ces avantages.

1.2.2 Le capital politique

Le design dégénératif évolue sur base de deux éléments : l'importance des symboles et la stigmatisation des groupes cibles. Le premier se traduit par l'agissement d'un décideur·euse

³ Texte original: "*images, stereotypes, and beliefs that confer identities on people and connect them with others as a social group who are possible candidates for receiving beneficial or burdensome policy. Social constructions of social groups are created by politics, culture, socialization, history, the media, literature, religion and the like.*" (traduction de l'auteure)

politique faisant en sorte que la représentation qu'il se fait du problème s'affirme comme la croyance dominante. Jouer sur les lignes de clivages pour gagner de l'électorat. Par exemple, Théo Francken (ministre belge) qui tire sur la corde raciste à travers une joute symbolique importante. Le deuxième élément se traduit par la recherche de soutien à travers l'image qui attire le plus dans la société grâce à la stigmatisation de certains groupes : le but étant de favoriser les groupes cibles dont l'image est positive et de « taper » sur ceux dont l'image est négative. Cela conduit à une démotivation de la valorisation de certains droits et d'une banalisation du stigmaté.

Il est impératif d'aborder le pouvoir des élections pour comprendre la totalité de ce qu'on appelle le design dégénératif (ou politique dégénérative/du blâme). Il n'est pas sans savoir que les politicien·ne·s ont toujours en tête l'idée des élections et *in fine* la volonté d'être réélu. Certains stéréotypes véhiculés au sein de la société sont largement manipulés par les politicien·ne·s afin d'obtenir des gains électoraux (Mondou, 2009). Les politicien·ne·s donnent des bénéfices à ceux qui ont un pouvoir électoral important et surtout qui leur sont favorable. Selon Wilson (1986), « *les fonctionnaires anticipent la réaction de la population cible elle-même à la politique mais anticipent également la réaction des autres à la question de savoir si le groupe cible devrait être le bénéficiaire ou le perdant d'une proposition particulière* ». Un réel calcul se met en place, en favorisant les politiques pour le groupe qui se veut avoir le plus de pouvoir électoral, souvent interprété par les votes. En effet, Andréa Campbell (2003) a constaté que les seniors participent beaucoup à la politique notamment parce que la sécurité sociale leur fournit des ressources financières et du temps pour être actif ainsi qu'une identité politique positive. Plus généralement, il existe un lien de causalité entre les groupes recevant des messages positifs, des ressources et leur mobilisation politique. A l'inverse, les groupes étant définis négativement se marginalisent et sont moins actifs en politique.

1.2.3 Conséquences en terme de démocratie

Le théorie du design dégénératif fait le lien entre le *policy design*, le contexte social et le contexte politique qui sont trois éléments constitutifs de la boucle d'interaction à la base des rapports entre politiques publiques et société (cf. figure 3). Chaque élément est lié à un autre via une dynamique : de traduction, de problématisation et d'élaboration. Le contexte social peut être défini comme étant le matériau de base, illustré par les croyances et les valeurs dominantes au sein de la société, qui va permettre le cadrage des problèmes publiques. La distribution du pouvoir politique, les institutions et les cultures institutionnelles vont former le contexte

politique, servant de cadre à la dynamique de problématisation qui est intimement lié à l'origine même des politiques publiques. La dynamique d'élaboration est le moment où les politicien·ne·s font le calcul des risques et des opportunités faisant émerger le *policy design*. Les éléments de ce dernier envoient des messages qui sont réceptionnés par le citoyen·ne pour ainsi refermer la boucle par le retour sur l'influence du contexte social. (Schneider et Ingram, 1997)

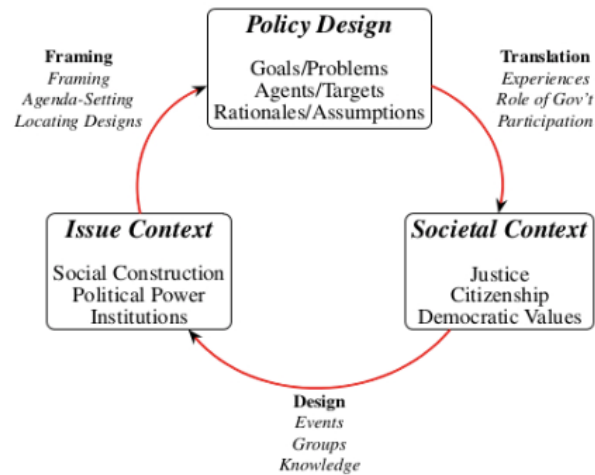


Figure 3 : la construction sociale du design dégénératif. Source: Schneider et Ingram, (1997 : 74)

Les groupes cibles sont un élément prépondérant dans l'allocation des bénéfices et des fardeaux publics, en quelque sorte dans le choix du type de *policy design* qui va être adopté (Mondou, 2009). Ces derniers se comptent au nombre de trois : dégénératif (dont on parle ici), scientifique/professionnel et démocratique. Le *policy design* dégénératif se caractérise comme ceci : les groupes cibles ayant un pouvoir politique faible et une construction sociale négative sont pourvus quasiment exclusivement de fardeaux négatifs. A l'inverse, les groupes-cibles ayant un pouvoir politique fort et une construction sociale positive ont une allocation quasiment massive de bénéfices. Pour le *policy design* scientifique/professionnel, il y a une allocation de ressources massive aux scientifiques. Enfin, le *policy design* démocratique peut être défini comme l'inverse du *policy design* dégénératif. Il se veut véhiculer des messages positifs et qui alloue des bénéfices aux groupes définis comme étant faibles (Mondou, 2009).

Outre les groupes cibles, le *policy design* impacte aussi d'autres aspects de la société comme les institutions, la culture au sens large, l'opinion publique, les élites, les divers systèmes de connaissances ou encore la répartition des ressources. Cette influence est principalement causée par deux effets : les effets instrumentaux qui font référence aux ressources de la politique et les effets rhétoriques/symboliques qui font référence à

l'interprétation de la politique. En résumé, ces *policy design* reproduisent généralement la culture institutionnelle, les relations de pouvoir et les constructions sociales dominantes, mais s'écartent parfois de ce modèle et introduisent des changements. Une appréciation de la construction sociale permet de définir les conditions qui conduiront à la reproduction des valeurs ou au changement.

Si la catégorisation des groupes cibles cause une différence au niveau des allocations ou des fardeaux, c'est à travers le choix d'instruments d'action publique que cela s'illustre. Un instrument est défini comme étant : « *Un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur.* » (Lascoumes et Galès, 2010). En d'autres mots, c'est un moyen d'action du gouvernement qui lui permet d'atteindre les objectifs poursuivis par sa politique publique. Les ressources dont dispose le secteur public pour produire les changements dans la société ou l'économie (Zittoun et Peters, 2016).

Plusieurs types d'instruments sont envisageables (Knoepfel et al., 2006) :

- Prescriptifs (interdiction ou obligation)
- Incitatifs (incitant économique)
- Persuasifs (stratégie d'information)
- Fourniture de biens et de services (facilitateur de comportement)
- Auto - régulation (négociation du groupe-cible avec les autorités)

La mise en œuvre des politiques publiques est par conséquence différente si le groupe-cible a une construction sociale positive ou négative.

Comme analysé précédemment, les politiques publiques impactent d'une certaine manière l'idée que l'opinion publique se fait de certains groupes. Mais, le groupe stigmatisé est lui aussi impacté par cette construction et l'idée qu'il se fait de lui-même. Une des grandes conséquences du design dégénératif est la production d'un état de fait qui sous-entend une normalisation et une banalisation de ce stigmaté. Un stigmaté qui se base la plupart du temps sur une seule facette de ces individus. La catégorisation se base sur une essentialisation des individus se caractérisant par la réduction d'un individu à une seule de ses dimensions propre. L'idée d'enfermer un groupe d'individus dans une identité figée, restreinte et inamovible (Schadron, 2005).

1.2.4 Catégorisation des groupes-cibles

Le design dégénératif base sa théorie sur la construction sociale des populations cibles pour poser le constat d'une démocratie qui va mal. Deux éléments importants sont: la convergence de pouvoir (fort ou faible) et les constructions sociales (positives ou négatives). Cela crée quatre types de populations cibles au sein de notre société (cf. figure 4).

Social Constructions

	Deserving	Undeserving
Stronger Political Power	<p>Advantaged</p> <p>Business</p> <p>The middle class</p> <p>Scientists senior citizens</p> <p>Family farmers</p>	<p>Contenders</p> <p>Gun owners The Rich</p> <p>CEOs</p> <p>Banks</p>
Weaker Political Power	<p>Indians</p> <p>Mothers Children The poor</p> <p>Dependents</p>	<p>Environmentalists</p> <p>African Americans</p> <p>Homosexuals</p> <p>Feminists</p> <p>Right-wing Militia</p> <p>The homeless</p> <p>Gangs</p> <p>Criminals</p> <p>Deviants</p>

Figure 4 : catégorisation des groupes-cibles. Source : Schneider et Ingram, (1997 : 109)

Le premier groupe que l'on nomme les « avantagé·e·s » ont un pouvoir politique fort et une construction sociale positive. Ils sont vu·e·s comme des personnes méritantes et importantes dans la hiérarchie politique et sociale. De manière plus concrète, ils sont susceptibles de recevoir des avantages tels que des déductions ou des crédits d'impôts. En général, ils sont plus confronté·e·s à des avantages que des fardeaux politiques. Néanmoins, si tel est le cas, ceux-ci sont plus souvent volontaires que obligatoires ou sont conformes aux codes d'éthique professionnelle déjà en place. Ils forment un capital politique non-négligeable, seront favorables aux politiques mises en place et auront tendance à accepter les justifications car celles-ci relient souvent la politique à des intérêts nationaux (Sabatier, 2007).

Le second groupe ayant un pouvoir politique fort est celui des « compétiteur·euse·s ». Néanmoins, leur construction sociale est négative et ils sont considéré·e·s comme égoïstes, indignes de confiance et moralement suspects. Nous retrouvons dans ce groupe les principaux syndicats, les industries polluantes, les fabricants d'armes à feu, les grandes sociétés pétrolières, etc.. Ces candidat·e·s reçoivent des avantages cachés car il est difficile d'un point de vue du

législateur de faire de bonnes choses pour des gens qui sont considérés négativement. Ils peuvent aussi recevoir des charges, surtout au niveau de la rhétorique mais en raison de leur fort pouvoir politique, ces charges seront difficiles d'application et facilement contestées lors d'une action en justice (Sabatier, 2007).

Le troisième groupe appelé « dépendant·e·s » sont les personnes à charge construites positivement comme méritantes. Leur manque de pouvoir politique peut s'expliquer par le fait qu'elles sont considérées comme de « bonnes » personnes mais méritent moins d'investissements car elles n'ont pas un rôle important dans la création de richesse nationale. Les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les handicapés mentaux, les familles pauvres, les sans-abri, les étudiants et d'autres s'inscrivent dans ce groupe (Sabatier, 2007).

Le quatrième et dernier groupe cible est celui des « déviant·e·s » qui ont un manque de pouvoir politique et de construction sociale positive. Ce groupe qui est en constante augmentation en son sein reçoit une part disproportionnée de charges et de sanctions venant de la politique. Les personnes considérées comme « déviant·e·s » dans notre société sont des terroristes présumés et réels, des criminels, des immigrant·e·s illégaux, des trafiquant·e·s de drogue, des espion·ne·s, des délinquant·e·s sexuel·le·s, ect (Sabatier, 2007). Selon Nichol森-Crotty et Meier (2005), elles sont définies comme une sous-classe à laquelle on attribue tous les maux de la société. N'ayant que très peu de ressources politiques, la politique de la punition est devenue dominante et un moyen pour gagner un capital politique considérable auprès du grand public.

1.2.5 L'impact sur le *policy design*

Le tableau récapitulatif ci-dessous (cf. figure 5) mentionne les différents impacts sur le *policy design* de la catégorisation des populations-cibles. Il permet de mettre en évidence les différences entre ces quatre catégories au niveau de trois éléments : les messages, leurs orientations ainsi que leurs participations. Au final, cette catégorisation impacte de manière conséquente la perception, la mobilisation, la résolution de leurs problèmes, ect. Ce tableau permet, une nouvelle fois, de mettre en évidence l'impact de cette politique dégénérative ainsi que les inégalités de traitement au sein des politiques publiques pour la population.

TABLE 1				
Policy Design Impacts on Different Target Populations				
TYPES OF IMPACTS	TYPES OF TARGET POPULATIONS			
	ADVANTAGED	CONTENDERS	DEPENDENTS	DEVIANTS
Messages				
Personal	good, intelligent	controversial	helpless, needy	bad
"Your" problems are	important public problems	in conflict with others' interests	the responsibility of the private sector	your own personal responsibility
Government should treat you	with respect	with fear or caution	with pity	with disrespect or hate
Orientations				
Toward government	supportive	suspicious, vigilant	disinterested passive	angry, oppressed
Toward own interests	coincide with the public interest	conflictive with others	private responsibility	personal responsibility
Toward other's claims on government	not legitimate	competitive rivals	more important	simply privileges
Toward political game	open, fair, winnable	involving raw use of power and crooked	hierarchical and elitist	abusive of power and fixed
Participation				
Mobilization potential for conventional forms (voting, interest groups)	high	moderate	low	low
for disruptive forms (strikes, riots)	low	moderate	low	moderate
for private provisions of services	high	moderate	low	low
Citizen-agency interaction	agency outreach	targets subvert implementation	client-initiated contacts	avoidance

Figure 5 : Types de populations cibles. Source : Schneider et Ingram, (1997 : 142)

CHAPITRE 2 : L'ETUDE DU DISCOURS

La théorie du design dégénératif de Schneider et Ingram souligne l'importance de la joute verbale et symbolique dans la construction sociale des différents groupes cibles au sein de notre population. La construction sociale se définit comme une catégorisation cognitive incluant un jugement normatif. Celui-ci est créé par les acteur·e·s afin de donner du sens à une situation et de faire de leur propre réalité du problème une conception dominante de celui-ci afin qu'il forge le modèle causal de l'action publique (Stone, 1989). Les objectifs définis par les politiques publiques sont construits et reconstruits de façon permanente par les acteur·e·s au moyen de ces histoires causales concurrentes.

Notre objet d'analyse est celui de la construction sociale des étranger·ère·s, et *in fine* de l'impact de cette représentation au sein de la politique publique. Afin de tenter de répondre au mieux à cette question, il est pertinent d'utiliser l'axe du discours politique pour poser les constats d'une construction sociale positive ou négative des étranger·ère·s. En effet, d'après les travaux de Habermas, Foucault, Wittgenstein ou encore Austin, les approches discursives définissent le discours comme un outils qui nomme les choses mais aussi comme dispositif qui encadre les problèmes. En conséquence, il a pour rôle de formuler et de modifier les politiques publiques notamment par le fait que c'est une pratique sociale qui analyse l'argumentation, l'expression des convictions, la définition des termes, la persuasion ou encore la négociation. Les approches discursives permettent non seulement la compréhension du processus d'élaboration et de transformation des politiques mais aussi des différents moyens pour étudier les questions de légitimité, de pouvoir et de gouvernance.

Cette méthode se situe dans le courant constructiviste des politiques publiques, et plus précisément au sein du courant qui s'intéresse à la formation et à la définition des problèmes publics définit comme *policy framing*. Lorsque l'on analyse ce cadrage, cela induit d'analyser la *policy narratives*, c'est-à-dire le récit véhiculé par le discours qui attire l'attention et fournit une stabilité à l'action publique. (Aubin, 2011)

2.1 Les courants européennes

Instinctivement, on pourrait dans un premier temps classer l'analyse du discours dans le champ des sciences du langage. En réalité, l'analyse du discours est une pratique multidisciplinaire qui parcourt de nombreux autres domaines de sciences sociales comme

l'histoire, la sociologie, la philosophie ou encore la politique. Tout simplement parce qu'une panoplie de chercheurs se sont intéressés aux phénomènes langagiers dans leurs contextes socio-historiques propres (Bonnafous et Temmar, 2007). Outre le fait que l'analyse du discours soit multidisciplinaire, elle est aussi ancrée dans différents courants de pensées. Ici, nous ferons un bref récapitulatif des différentes tendances présente en Europe afin de nous rendre compte de l'étendue, de l'hétérogénéité et de la diversité présente aujourd'hui au sujet de la notion de discours. Trois tendances se sont démarquées et coexistent aujourd'hui dans les différents champs nationaux (Angemuller, 2007).

2.1.1 L'approche française

Le premier courant théorique majeure que nous exposerons ici est celui venu de France. Apparu dans les années 1960, il s'inspire de la controverse sur le structuralisme. L'analyse du discours française est caractérisée par la vision d'une description rigoureuse et descriptive de la vie des signes en privilégiant l'écrit et notamment les grands textes. Le but étant de découvrir les règles de construction sous-jacente. Dans les années 1970 et plus particulièrement vers la fin de cette période, la tendance française prend un nouveau tournant avec une problématique tournée vers l'énonciation. Le discours est alors perçu et analysé à travers sa matérialité. De plus la tendance française est caractérisée par une circulation internationale importante de quelques références théoriques importantes, comme par exemple Foucault qui est considéré par de nombreux européens comme le représentant de l'analyse du discours « à la française ».

2.1.2 L'approche anglo-saxonne

La tendance anglo-saxonne s'inspire du pragmatisme américain et de la philosophie analytique anglaise. Au contraire de l'approche française, le discours est renvoyé au niveau de l'agir langagier dans une situation de communication (Levinson, 1983). On examine plutôt les règles qui organisent les interactions et les conversations ; le cadre partagé. Cette tendance suit le même ancrage que la théorie ancrée, ayant comme objectif de découvrir une théorie pouvant être transférée à d'autres configurations (Glaser et Strauss, 1967). De nombreuses études ont analysé les problèmes communicationnels dans des contextes institutionnels bien différents. On entend donc par notion anglo-saxonne du discours ; des approches qui permettent de définir le discours telle une activité communicationnelle avec par exemple l'utilisation de signes dans un contexte (Glaser et Strauss, 1967).

2.1.3 L'approche allemande

Enfin, l'Allemagne a eu plus de mal à constituer l'analyse du discours comme un réel champ d'investigation propre. En effet, dans les années 1980 les premiers linguistes découvrent la problématique du discours mais il est difficile pour les sciences du langage d'y imposer leurs outils. Comme expliqué ci-dessus, l'analyse du discours est un carrefour entre pleins de disciplines. Lorsque la sociologie, la sciences politiques ou encore la géographie se sont intéressées au discours, souvent elles ont eu recours à leurs propres méthodes d'analyses qualitatives (Angermuller, 2005). Le discours semble s'imposer en Allemagne comme une notion assez générale et même parfois floue.

Dans ce contexte, la tendance allemande a plus mis l'accent sur une théorie du discours que sur une méthode particulière. La théorie de l'agir communicationnel de Jürgen Habermas qui met en avant un modèle des conditions pour la critique de l'autorité et de l'inégalité fait son apparition. Lors d'un discours, on ne peut passer à côté de certaines règles qui sont basées sur un consensus entre les partenaires et qui sert ainsi de base commune pour la critique des arguments. A titre d'exemple, les sociétés modernes ont été analysées à travers leurs discours politiques et le lien avec les exigences démocratiques. Dès les années 1990, une nouvelle tendance apparaît, celle de la sociologie de la connaissance (Knoblauch, 2005). Cette approche définit le discours comme un savoir culturel implicite stocké dans des textes ou des documents.

2.2 Quelques théories

L'analyse du discours se retrouve donc dans une posture multidisciplinaire ayant traversé de nombreux pays et ayant subi de nombreuses influences. Mais au-delà des tendances énoncées dans le point au-dessus, de nombreux chercheur·euse·s se sont rassemblé·e·s autour de théories particulières. Trois théories seront présentées ici et le choix de celles-ci vient du fait qu'elles sont significativement intéressantes pour notre objet de recherche.

2.2.1 La théorie du discours poststructuraliste

Pour n'en citer que quelques-uns, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe seront des auteur.e.s incontournables de cette théorie. Véritable noyau qui rassemble une panoplie de théories et philosophies politiques françaises mais qui deviendra aussi le lieu de réception de théories de discours dans le monde anglo-saxon. L'objet est celui d'une critique d'une vision déterministe du marxisme. Le discours, à travers des actes contingents, produit des hégémonies

au sein d'un espace qualifié d'antagoniste (Laclau, 1990). On appelle cela le poststructuralisme notamment parce qu'ils examinent les régimes de représentation des sociétés postmodernes portée par une réflexion épistémologique et laissant de côté les outils et les analyses de la linguistique. L'objectif est celui que le discours devienne une problématique centrale hors de la linguistique. Au niveau systémique, le débat tourne autour de la remise en question des modèles déterministes de la structure tandis qu'au niveau individuel le débat tourne autour du décentrement du sujet libre et autonome (Angermuller, 2017).

On retrouve aujourd'hui ce courant dans de nombreuses études en sciences sociales notamment au sein des études féministes et des études culturelles.

2.2.2 L'analyse critique du discours

Ce deuxième groupe est singulier dans son approche, notamment parce que cette analyse n'a pas pour ambition de fournir une méthode particulière d'analyse mais bien de se regrouper autour d'un même questionnement, d'une même problématique. Le postulat est celui d'une critique des relations de pouvoir en ayant l'ambition d'y « démasquer » l'idéologie se retrouvant dans les discours politiques. Les approches pour parvenir à cet objectif diffèrent donc, une approche linguistique textuelle pour Van Dijk ou encore une approche dite qualitative pour Wodak.

Les principaux travaux de cette approche ont été des analyses de textes antisémites, racistes ou sexistes qui ont pu prendre place au sein d'instances gouvernementales ou encore dans le discours médiatique.

2.2.3 L'analyse du discours interprétative

C'est ici une tendance interprétative et reconstructive qui se place dans la lignée de la sociologie de la connaissance. Tout d'abord, la sociologie de la connaissance comme son nom nous le laisse deviner s'intéresse à la connaissance humaine. En d'autres termes, placer la pensée, les idées humaines comme phénomène social qui est donc influencé par des circonstances socio-historiques (Encyclopaedia Universalis). Considéré comme un réel adversaire, Foucault est critiqué pour son objet de recherche caractérisé par l'analyse de structures que les sociologues définissent comme abstraites et totalisantes.

Là où l'analyse du discours interprétative se distingue dont l'investigateur principal est Reiner Keller (2003), est dans l'aptitude à réussir à insérer Foucault dans l'univers de la sociologie de la connaissance : concilier l'approche foucauldienne avec les méthodes qualitatives. S'intéresser à la théorie de la production et de l'institutionnalisation de Foucault en la complétant par une approche qualitative qui lui fournit une méthode et des outils permettant la reconstruction de schémas d'interprétations et de reconstruire le sens collectif d'un texte. Le discours est ici défini comme le stock de savoir collectif que les acteurs mobilisent pour y tisser des relations sociales (Angermuller, 2007).

Keller a entre autre utilisé sa théorie et *in fine* son outils empirique pour analyser des discours politiques à propos des déchets ménagers en France et en Allemagne.

2.3 L'analyse critique du discours (CDA)

La théorie que nous retiendrons au sein de ce mémoire pour tenter de répondre au mieux à notre question de recherche est celle de l'analyse critique du discours, comprise dans la tradition anglo-saxonne de *Critical Discourse Analysis* (CDA). Théorie aux différentes racines comme la rhétorique, la linguistique des textes, l'anthropologie, la socio-psychologie, les études littéraires, les sciences cognitives, la philosophie ou encore la linguistique appliquée et pragmatique. C'est une approche multidisciplinaire et multiméthode qui est déployée pour étudier des phénomènes sociaux complexes.

2.3.1 La notion de critique

Ces phénomènes sociaux étudiés ne sont pas forcément synonymes d'évènements sociaux ou politiques graves et/ou exceptionnels. Lorsque l'on emploie le mot « critique », celui-ci ne s'entend pas dans sa connotation « négative » mais bien dans la volonté que la théorie sociale soit orientée vers la critique et plus précisément vers un changement de la société dans son ensemble (Max Horkheimer, 1937). Cette théorie va au-delà de la simple compréhension ou explication. Selon Krings (1973), le concept même de « critique » désigne le lien pratique entre l'engagement social et politique et la construction sociologiquement informée de la société. En conséquence, la critique permet de rendre visible l'interdépendance des choses. Critique et idéologie sont deux concepts important dans la compréhension de la CDA. Au final, tout phénomène social peut se prêter à une investigation critique afin de le remettre en cause et d'y extirper un type particulier d'illusion.

L'objet principal de l'analyse critique du discours est de révéler les structures de pouvoir et de démystifier les idéologies à travers des données sémiotiques (écrites, parlées ou visuelles). Étudier comment certaines structures linguistiques influent sur les représentations mentales, tout en laissant de côté l'évaluation de ce qui est bon ou mauvais (Wodak et Meyer, 2001 : 65).

2.3.2 La notion d'idéologie

La définition la plus fondamentale de l'idéologie est celle d'un ensemble cohérent et relativement stable de croyances ou de valeurs. Mais, ce concept a tout de même subi de nombreuses transformations au niveau des connotations qui y sont associées. Par exemple, à l'ère de la guerre froide, l'idéologie totalitaire était confrontée à la démocratie et celle-ci était souvent considéré comme un duel entre le « mal » et le « bien ». L'« idéologie du nouveau capitalisme » (Van Dijk et Fairclough) a lui aussi une mauvaise connotation, ce qui rend difficile d'en saisir le système de croyance sans être affecté par ces connotations négatives (Knight, 2006). Cependant, ce type d'idéologie qui nous vient directement à l'esprit, n'est pas totalement ce dont parle la CDA. Plus profonde et moins visible, l'objet de recherche de l'analyse critique du discours est l'idéologie cachée des croyances quotidiennes souvent déguisées en métaphores conceptuelles et en analogies. Van Dijk (1998), considère ces idéologies comme des visions du monde qui constituent la cognition sociale : des schémas complexes organisés par les représentations et les attitudes à l'égard de certains aspects du monde social. Pour sa part, Fairclough (2003) a une vision plus marxiste des idéologies et les définit comme telles : « *Les idéologies sont des représentations d'aspects du monde qui contribuent à l'établissement et au maintien de relations de pouvoir, de domination et d'exploitation. Elles peuvent être mises en œuvre dans des modes d'interaction (et donc dans des genres) et inculquées dans des manières d'être des identités (et donc des styles). L'analyse des textes ... est un aspect important de l'analyse et de la critique idéologiques ...* (Fairclough, 2003: 218)⁴ ». Dans tous les cas, les chercheur·euse·s de l'analyse critique du discours sont intéressé·e·s par le fonctionnement des idéologies dans la vie quotidienne.

⁴ Texte original: "Ideologies are representations of aspects of the world which contribute to establishing and maintaining relations of power, domination and exploitation. They may be enacted in ways of interaction (and therefore in genres) and inculcated in ways of being identities (and therefore styles). Analysis of texts ... is an important aspect of ideological analysis and critique .." (traduction de l'auteure)

2.3.3 La notion de pouvoir

L'autre concept central est celui du pouvoir. En effet, les chercheur·euse·s ont pour ambition d'analyser l'usage de la langue de ceux qui sont au pouvoir, qu'ils considèrent comme responsables de l'existence de certaines inégalités. La manière dont le discours produit ou reproduit la domination sociale. En d'autres termes, ce qu'on appelle l'abus du pouvoir d'un groupe sur les autres. Présenter une définition sans équivoque de la notion de pouvoir est compliquée et à la limite de l'impossible, aux vues des différences qui transcendent les sciences humaines. Selon French et Raven (1959), le pouvoir résulte des ressources spécifiques d'acteurs individuels. Blau (1964), le définit comme attribut spécifique de l'échange social dans chaque interaction. Et enfin Foucault (1975), voit le pouvoir en tant qu'élément systémique et constitutif de la société.

Nous retiendrons dans ce travail la dernière définition qui est énoncé par un auteur phare de l'analyse critique du discours. Le pouvoir est donc un élément essentiel pour comprendre la dynamique de l'action dans les sociétés modernes mais il peut aussi être considéré comme invisible. C'est à partir de ce point, que les manifestations linguistiques dont le discours fait partie, rentrent en jeu et deviennent un outils d'étude pour les chercheur·euse·s. La relation entre pouvoir social et langage fait partie intégrante de l'analyse critique du discours. Elle s'intéresse de près à l'analyse des relations structurelles de dominance, de discrimination, de pouvoir et de contrôle, telles qu'elles pourraient se manifester au sein du langage. En d'autres termes, tenter de mettre en lumière d'une manière critique la constitution et la légitimation des inégalités sociales à travers le discours.

2.3.4 Le discours

Le discours a donc une place centrale dans le programme du CDA. Ils considèrent la langue comme une pratique sociale (Fairclough et Wodak, 1997) ainsi que le contexte d'utilisation de la langue comme crucial. Une définition du discours fait l'unanimité parmi les auteur·e·s de l'analyse critique du discours :

« L'événement discursif est façonné par eux, mais il les façonne également, c'est-à-dire que le discours est à la fois socialement constitutif et socialement conditionné - il constitue des situations, des objets de connaissance, des identités sociales et des relations entre les personnes et les groupes de personnes. Il est constitutif à la fois dans

le sens où il aide à maintenir et à reproduire le statu quo social, et dans le sens où il contribue à le transformer. Étant donné que le discours a une telle incidence sur la société, il donne lieu à d'importantes questions de pouvoir. Les pratiques discursives peuvent avoir des effets idéologiques majeurs, c'est-à-dire qu'elles peuvent contribuer à produire et à reproduire des relations de pouvoir inégales entre (par exemple) les classes sociales, les femmes et les hommes, et les majorités et minorités ethniques et culturelles, par la manière dont elles représentent les choses et positionnent les gens. (Fairclough and Wodak, 1997: 258)⁵»

La théorie du design dégénératif de Schneider et Ingram et l'analyse critique du discours semblent avoir une conception similaire de l'importance de l'approche discursive utilisée par les décideur·euse·s politiques, ceux ayant le pouvoir. Pour opérationnaliser la théorie et répondre à notre question de recherche, il était primordial de choisir une approche discursive qui avait pour ambition de critiquer et de mettre en lumière certaines inégalités, ce qui était dans la même lignée que la théorie du design dégénératif. Il fallait trouver une méthodologie qui puisse répondre au mieux à notre question de recherche, celle d'analyser la construction sociale des étranger·ère·s au sein du discours politique belge.

2.3.5 La construction des Nous et Eux

Wodak et Meyer (2001) concluent leurs recherches avec l'idée que les stratégies discursives regardent la représentation de Soi comme positive et la représentation de l'Autre comme négative. Le discours d'identité et de différence serait fondé sur la construction discursive des Nous et Eux. Au sein du discours politique, le « nous » serait un nuancier qui exprime le refus de l'autre et permettrait l'homogénéisation en donnant l'impression que tout le collectif pense la même chose. Van Dijk (1997) explique que Notre groupe serait suivi par des prédicats positifs et explicites alors que ce qui caractérise l'Autre serait plutôt des prédicats négatifs et implicites.

⁵ Texte original: *“The discursive event is shaped by them, but it also shapes them. That is, discourse is socially constitutive as well as socially conditioned – it constitutes situations, objects of knowledge, and the social identities of and relationships between people and groups of people. It is constitutive both in the sense that it helps to sustain and reproduce the social status quo, and in the sense that it contributes to transforming it. Since discourse is so socially consequential, it gives rise to important issues of power. Discursive practices may have major ideological effects – that is, they can help produce and reproduce unequal power relations between (for instance) social classes, women and men, and ethnic/cultural majorities and minorities through the ways in which they represent things and position people.”* (traduction de l'auteure)

Toujours selon Van Dijk (2005), outre les représentations lexicales du Nous et des Autres, l'argumentation a aussi un rôle à jouer dans cette opposition. Il affirme qu'au sein des débats parlementaires, les politicien·ne·s ont tendance à présenter les nouveaux arrivant·e·s comme étant un problème et en faisant entièrement parti. Des problèmes, comme par exemple, ceux en rapport au budget ou encore comme constitution d'une menace pour notre système de sécurité sociale, pour nos emplois, pour notre culture occidentale et nos valeurs. L'argumentation la plus souvent utilisée est celle qu'il serait préférable pour Eux de ne pas être admis chez Nous.

2.4 Méthode

L'analyse critique du discours est plutôt axée sur une problématique partagée, une base théorique et des questions de recherches similaires (Wodak et Meyer, 2001) que sur une méthodologie et une collecte de donnée particulière. Elle implique diverses théories, méthodes et applications pratiques afin de délier les problèmes considérés comme grave au sein de la société. Au sein de la CDA, il y a donc une petite panoplie d'approches différentes qui l'ont toutes influencées (cf. figure 6) :

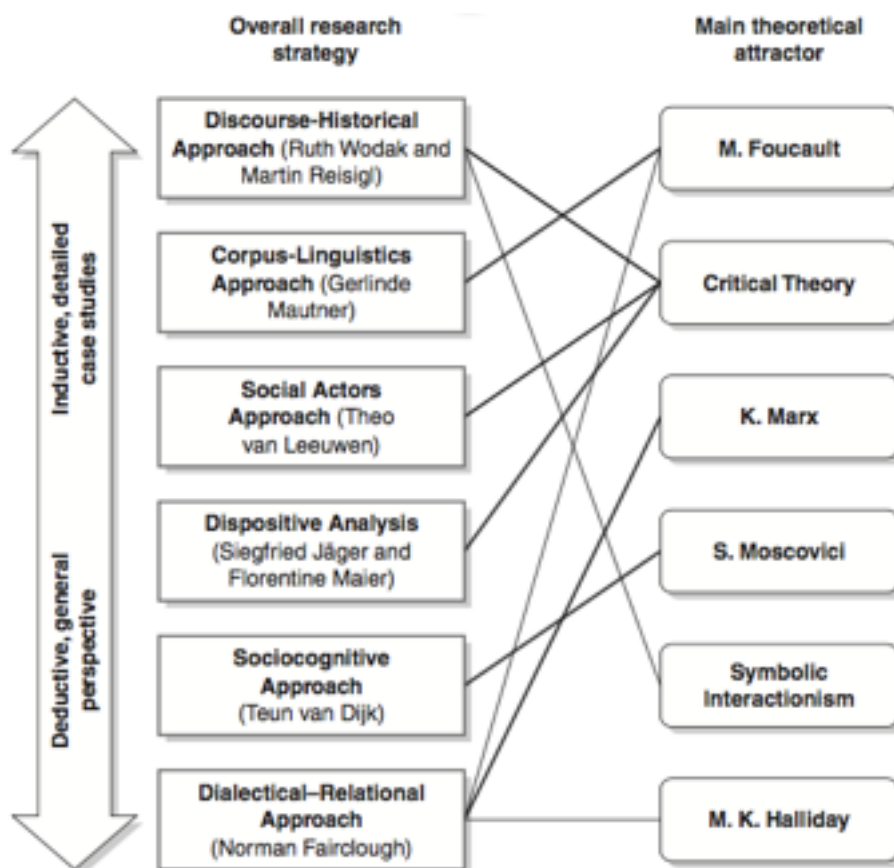


Figure 6 : Stratégies globales de recherche et contexte théorique. Source : Wodak et Meyer, (2015)

L'approche historique du discours (DHA) est une des approches qui est le plus orientée linguistiquement. Cette approche a tenté de conceptualiser des cadres pour le discours politique. En effet, Reisigl et Wodak voulaient insérer les théories linguistiques dans leur modèle de discours où la théorie de l'argumentation a largement été utilisée. Dans l'analyse DHA, des questions heuristiques de ce type sont utilisées :

- Comment les personnes, objets, phénomènes/événements, processus et actions sont-ils nommés et référencés linguistiquement ?
- Quelles caractéristiques et qualités sont attribuées aux acteurs sociaux, objets, phénomènes/événements et processus ?
- Quels arguments sont employés dans le discours en question ?
- Dans quelle perspective ces nominations, attributions et arguments sont-ils exprimés ?
- Ces énoncés sont-ils intensifiés ou atténués ?

La méthodologie de cette approche et notamment par ses stratégies de référentielle, de nomination, de prédiction, d'argumentation, de cadrage, de narration ou encore d'identification sont particulièrement intéressantes et permettront d'analyser de manière profonde comment les étranger·ère·s sont construit·e·s au sein du discours politique belge.

Wodak et Meyer (2001) analysent les discours sur des questions importantes telles que les nationalités, l'ethnicité ou encore la race. Ils proposent une méthode d'analyse qui comporte cinq stratégies discursives.

1. Une **stratégie référentielle** qui analyse les différentes métaphores, les métonymies ou encore les synecdoques qui sont utilisées pour catégoriser les membres. Mettre en lumière les différents procédés énonciatifs et les dispositifs linguistiques qui amènent à une construction de l'appartenance ou au rejet d'un groupe social.
2. La **prédication** qui est un élément discursif. L'analyse portera sur comment le locuteur (ici : le/la décideur·euse politique) décrit les auteur·e·s représenté·e·s, notamment en termes positifs ou négatifs.
3. L'**argumentation** sera ensuite analysée et plus précisément les arguments utilisés pour justifier et légitimer l'exclusion et la discrimination du groupe social.

Les deux dernières stratégies ne font pas directement référence au discours en lui-même mais bien au contexte de production de celui-ci.

4. Le **point de vue** de l'orateur·trice, c'est-à-dire est ce que iel parle en son nom ou au contraire du point de vue d'un autre groupe de personnes. Il s'agit donc d'étudier de quel point de vue les appellations, les arguments ou encore les attributs sont énoncés.
5. Enfin, on termine par l'**articulation**. Après l'analyse des différents arguments qui seront avancés, il s'agira de déterminer si l'orateur·trice a tenté grâce à l'articulation des paroles qui constituent son discours, d'intensifier les phrases discriminatoires ou au contraire de les atténuer.

2.5 Choix du discours

Suite à la présentation de la méthodologie retenue pour analyser les discours politiques, il est intéressant de se pencher sur la sélection de ceux-ci. Il y a une volonté évidente de ne pas prendre un discours véhiculé par les médias de masse. Toujours sous le prisme de la théorie du design dégénératif, ce sont bien les stratégies des hommes et femmes politiques, dont l'ambition électorale a une importance considérable, qu'il est intéressant d'analyser. L'objectif principal est *in fine* celui d'analyser comment un décideur·euse politique ayant une influence sur les politiques publiques peut catégoriser certaines populations, de manière négative ou positive. En quelque sorte, analyser le discours au sein même des arènes de décisions, au cœur de la politique.

2.5.1 Temporalité

Actuellement, la migration ainsi que sa politique font énormément débat au sein de notre société. Depuis quelques années, de nombreuses déclarations venant de nos hommes et femmes politiques font très souvent polémiques. Néanmoins, dans ce mémoire, il y a une volonté de faire quelques pas en arrière et d'analyser les discours politiques au début même de la politique migratoire belge. Ainsi, le 15 décembre 1980 a été publié au moniteur belge une loi concernant l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers qui viendra remplacer la dernière loi en vigueur concernant les étrangers de 1952 mais qui viendra surtout combler un vide juridique sur les droits, les libertés ainsi que les obligations de ces derniers.

2.5.2 Documents

Tous les documents relatifs à la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers sont disponibles sur le site internet de la chambre sous forme d'une fiche de loi qui reprend l'essentiel des travaux parlementaires utiles. En particulier, le volumineux exposé des motifs ainsi que les deux rapports détaillés. On y mentionne également les deux dates de discussion du projet de loi en séance plénière de la Chambre ainsi que la date de discussion en séance plénière du Sénat qui est disponible sur le site de celui-ci. Ces dates renvoient au compte rendu intégral antérieurement appelé annales parlementaires reprenant l'ensemble des questions orales et des interpellations. Concernant le contenu des travaux en commission et en sous-commission, elles sont reprises dans le rapport de la chambre ce qui fait partie des travaux parlementaires préparatoires. On y retrouve l'intégralité du projet de loi, ces modifications et ces amendements.

Nous avons donc à disposition plusieurs types de documents. Dans un premier temps les rapports de la Chambre et ensuite du Sénat qui sont des résumés des travaux effectués en commission, ils ont donc aidés à comprendre le processus du projet de loi résumant son parcours, sa portée, son objet ou encore sa structure. Ils ont néanmoins été écartés pour l'analyse du discours à proprement parler à cause de leur forme : il n'y avait pas de discours politique en leur sein. Dans un second temps, nous avons accès aux documents des séances plénières de la Chambre et du Sénat aux dates du 07/06/1978 et du 08/06/1978 pour la Chambre et la date du 20/11/1980 pour le Sénat. On retrouve ici les questions orales et interpellations des différentes hommes et femmes politiques représentant leurs partis politiques. Ce sont donc ces trois documents qui feront l'objet d'une analyse de discours sous l'approche historique (DHA).

En conclusion, nous basons notre recherche sur les questions parlementaires dans la catégorie des questions orales en séance plénière (tant à la Chambre qu'au Sénat) que nous retrouvons respectivement sur le site de la Chambre et du Sénat.

2.5.3 Les stratégies retenues

Analyse historique du discours à propos des étranger-ère-s (Wodak, 2017)

Questions	Stratégies discursives	Sujet
Comment sont nommées et référencées linguistiquement les personnes/phénomènes/événements/processus et actions liées à la migration ?	Stratégie de nomination	Construction discursive des personnes
Quelles caractéristiques, qualités et/ou « fonctionnalités » sont attribués aux acteurs sociaux ?	Stratégie de prédiction	Qualification discursive des acteurs (positive ou négative)
Quels sont les arguments employés ?	Stratégie d'argumentation	Persuader les destinataires (les revendications)
Dans quelle perspective ces nominations, attributions et arguments sont-ils exprimés ?	Stratégie de perspective	Positionner le point de vue de l'orateur et exprimer l'implication ou la distance
Les énoncés respectifs sont-ils articulés ouvertement ? Intensifiés ou atténués ?	Stratégie d'atténuation ou d'intensification	Modifier la force illocutoire des énoncés en ce qui concerne leur

		statut épistémique ou déontique :
--	--	--------------------------------------

L'analyse historique du discours nous présente cinq stratégies discursives qui peuvent être utiles au niveau de la méthodologie. Au sein de ce mémoire, nous en conserverons trois des cinq proposées. Il est essentiel de confronter la théorie à notre objet de recherche et ceci nous pousse à croire que l'ensemble de l'analyse proposée ne sera pas utile. Il semble pertinent d'affirmer que les informations concernant la nomination des acteurs, du phénomène, du processus et des actions (1), les arguments employés (3) ainsi que l'analyse des orateur·trice·s (4) soient suffisantes pour répondre à notre question de recherche.

Tout d'abord, la stratégie de la nomination semble primordiale afin d'avoir une vue d'ensemble sur comment sont nommés les acteurs (ici les étranger·ère·s) mais aussi le phénomène de la migration ainsi que le processus et les actions à mettre en place au sein de la politique d'immigration belge.

Ensuite, la stratégie de l'argumentation permettra de mettre en lumière les arguments employés concernant l'application d'une nouvelle politique d'immigration qui se veut plus complète. Elle soulignera les objectifs précis des politicien·ne·s sur le sujet, leur perception du problème ainsi que la façon dont ils véhiculent leur message sur les individus : avec pitié/compassion ou avec fermeté?

Enfin, la stratégie de perspective nous donnera une idée du positionnement politique des orateur·trice·s et s'il y a une certaine hétérogénéité entre eux; importante pour ne pas faire des idées d'un seul parti une généralité.

CHAPITRE 3: ANALYSE DES DISCOURS POLITIQUES

3.1 Questionnement

Ce mémoire a pour objectif d'identifier et d'analyser comment les étranger·ère·s ont été construit·e·s dans certains discours politiques. Plus précisément, les discours politiques qui ont été énoncés dans les années 1980, date clé concernant la politique migratoire belge. Il tente donc de mettre en lumière les stratégies discursives des personnes chargées de voter le projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. L'étude menée au sein de ce mémoire tente de répondre au mieux aux questions suivantes :

- « Quelle est la construction sociale des étranger·ère·s au sein du discours politique belge dans les années 1980 ? Plus précisément, est-elle positive ou négative ? »
- « Sur base de la théorie du design dégénératif, dans quelle population-type peut-on catégoriser les étranger·ère·s dans les années 1980 ? »

Nous pouvons aisément affirmer que les étranger·ère·s ont un pouvoir politique faible. Ce pouvoir politique faible se retrouve notamment au niveau de la planification où, par exemple, des associations parlent au nom du groupe-cible. Tel est le cas, pour ce projet de loi, où la Ligue belge des Droits de l'Homme, les conseils consultatifs de l'immigration ou encore les conseils de la jeunesse française et néerlandaise ont contribué à l'élaboration du projet. Nous pouvons ainsi affiner nos deux questions de recherche en la reformulant dans une seule :

« Les étranger·ère·s sont-ils catégorisé·e·s en tant que « dépendant·e·s » ou en tant que « déviant·e·s » dans les années 1980 au sein de notre discours politique belge? »

3.1.1 Choix des mots

Étranger·ère·s, migrant·e·s, réfugié·e·s, demandeur·euse·s d'asiles... il est parfois compliqué de bien identifier les différences entre ces appellations. Pour ces raisons, nous prenons le temps de les définir.

Un·e migrant·e est une personne qui se déplace d'un lieu de vie vers un autre pour des motifs qui peuvent être familiaux, économiques, professionnels, culturels, etc. Un·e réfugié·e est une personne qui a fui son pays pour éviter un danger et à qui l'on a accordé une protection internationale en raison de cette crainte de persécution. Dans la même lignée, un·e

demandeur·euse d'asile est une personne qui demande une protection internationale et est en attente d'une décision pour ainsi se voir accorder le statut de réfugié·e. Enfin, un·e étranger·ère est une personne qui vient d'un autre pays.

La notion d'étranger·ère est donc plus générale et englobe *in fine* la notion de migrant·e, réfugié·e et demandeur·euse d'asile. Bien qu'aujourd'hui nous parlons beaucoup de migrant·e·s et de réfugié·e·s, la réalité et les défis en 1980 étaient bien différents. Afin de garder un large spectre, nous parlerons au sein de cette recherche d'étranger·ère·s.

3.2 Loi du 15 décembre 1980

Avant de présenter l'analyse lexicale du discours, nous analyserons les propos généraux concernant la loi du 15 décembre 1980 sous trois aspects : son contexte, son contenu ainsi que son processus.

3.2.1 Contexte

Le 15 décembre 1980 une loi importante fait son apparition au sein de la législation belge, plus précisément publiée le 31 décembre 1980 au moniteur belge. Elle avait pour ambition de délimiter les conditions d'accès au territoire, l'établissement et l'éloignement des étranger·ère·s. Dans le continuum de celle-ci, il y a eu en 1987 un durcissement des conditions d'accès et d'examen des dossiers de demandes d'asile.

Ce projet de loi fut l'initiative du ministre de la justice, Alfons Vranckx au lendemain des incidents qui secouèrent le monde étudiant en novembre 1969. Cela avait suscité de nombreuses réactions en lien direct avec les nouvelles mesures discriminatoires qui avaient été prises à l'égard des étudiant·e·s étranger·ère·s.

Ensuite, une réelle volonté de combler un vide juridique. Les dernières législations existantes étaient; la loi en vigueur du 28 mars 1952 sur la police des étrangers ainsi que l'arrêté royal du 21 décembre 1965 qui au fil de ces modifications rendit les conditions d'accès plus disparates et inadéquates. Ce projet de loi eu pour ambition de remplacer la loi du 28 mars 1952 afin d'éliminer le pouvoir discrétionnaire dont le pouvoir exécutif et son administration disposaient et qui avait fait l'objet de nombreux « dérapages ».

« Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi » (Art 28. Constitution).

Ce principe qui régit notre législation a néanmoins certaines limites : définir de manière claire et précise les droits et les devoirs des étrangers en Belgique. Dans un sens plus large, il s'agissait de clarifier notre législation existante ainsi que d'y inclure les obligations internationales : la Convention de sauvegarde des droits de l'homme, le traité de Rome, les règlements et directives de la communauté économique européenne ou encore tout autres conventions ou accords bilatéraux.

3.2.2 Contenu

De manière plus factuelle, ce projet de loi entend assurer une protection plus efficace des droits individuels en y précisent les droits et les obligations de l'étranger. Institutionnaliser les voies de recours ainsi que pouvoir lutter légalement contre l'immigration clandestine et l'exploitation des travailleurs migrant·e·s.

Ce projet de loi :

- Reconnaît le droit de séjour, voire le droit d'établissement automatique après cinq ans de séjour à plusieurs catégories d'étrangers (exemple : ressortissants C.E.E ou réfugiés) ainsi qu'une garantie d'automaticité du renouvellement du permis de séjour si l'étranger continue à remplir les conditions fixées par la loi.
- Assure la possibilité pour l'étranger d'exercer un recours devant le Conseil d'État, le ministre, une commission consultative des étrangers ou devant le pouvoir judiciaire (pour les peines privatives de liberté).
- Concrétise la politique gouvernementale de regroupement familial ainsi que la mise en application des recommandations successives du Conseil de l'Europe et la convention européenne sur le statut juridique du travailleur migrant.
- Fixe un régime particulier pour les étudiants qui viennent en Belgique pour faire des études.
- Enfin, toutes les décisions administratives qui sont négatives tel qu'un refus ou une mesure d'éloignement, devront être notifiées à l'intéressé par écrit ainsi qu'être motivées.

3.2.3 Processus

« *Rarement un projet de loi connut au parlement un tel déploiement d'énergie, d'imagination et de bonne volonté.* » propos énoncés par M. Dujardin, rapporteur. En effet, il est intéressant de se pencher de plus près sur le parcours de cette loi qui s'est étalée sur une dizaine d'année.

Comme cité ci-dessus, au lendemain d'incidents qui secouèrent le monde étudiantin, le ministre Vrancks s'est emparé de l'affaire et fit examiner ce problème dans une perspective d'adaptation à la législation. Le 19 mai 1971, un arrêté ministériel fut publié qui confiait à une Commission spéciale de juristes (Commission Rolin) le soin d'adapter la législation existante à la situation actuelle. Le 27 février 1972, cette commission rendit son rapport au Ministre, lequel faisait adopter un avant-projet de loi par le conseil des ministres en juin de la même année. Un an plus tard, commença la procédure de consultation des milieux intéressés suite à l'avis du Conseil d'État. Pour n'en citer que quelques uns : la ligue belge de défense des Droits de l'Homme, le conseil consultatif de l'immigration ou encore le conseil de la jeunesse néerlandaise et française. Les conclusions furent soumises en septembre 1974 à un comité interministériel (comité des vingt).

En janvier 1975, le gouvernement a sollicité l'avis du Front commun syndicale ainsi qu'en mai de la même année, le Conseil des Ministres approuvait le projet de loi. La Commission de la Justice a été saisie du projet et commença la discussion en février. Très vite, l'examen du projet a été confié à une sous-commission spéciale représentant tous les groupes politiques. Cette sous-commission a travaillé sur le projet du 20 octobre 1976 au 3 mars 1977. Par la suite, la Commission de la Justice reprit la tâche là où elle l'avait laissée pour aboutir à au vote à l'unanimité du texte définitif des 95 articles du projet de loi le 7 décembre 1977.

De multiples circonstances imprévisibles ont provoqué le report de la discussion en séance publique jusqu'en juin 1978. C'est ainsi que le 7 et le 8 juin le projet de loi a été discuté et ensuite voté au sein de la Chambre des représentants en séance plénière.

A son tour, le Sénat a discuté et adopté le projet de loi le 20 novembre 1980 en séance plénière. Suite à l'adoption en Chambre et au Sénat, la date de la loi fut le 15 décembre 1980 et publiée au moniteur belge le 31 décembre 1980.

3.3 Analyse lexicale du discours

Cette partie sera consacrée à l'exposé de l'étude de cas. En effet, grâce à la grille d'analyse proposée par l'analyse historique du discours, nous avons pu mettre en lumière les éléments qui étaient associés aux différentes stratégies discursives : de nomination, d'argumentation et de perspective. Ces éléments permettront de fournir une réponse à notre question de recherche présentée dans le chapitre suivant ; celui de des résultats.

3.3.1 Séance plénière en Chambre : 07/06/1978

La première séance plénière analysée est celle qui s'est déroulée au sein de la Chambre concernant le projet de loi après un long travail en commission et en sous-commission. L'analyse se base sur la retranscription de ce projet de loi qui se fait de la page 2274 à la page 2285 de cette séance, disponible en bibliographie.

Chambre des représentants – projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Stratégie de nomination

Les acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none">- (Des, les, ces ,l') étrangers (n=34)- (Les, l') immigrés (n = 6)- (Les, des) réfugiés (n=5)- Des travailleurs immigrés (n=5)- Travailleur migrant (n=3)- (Des, les) étudiants étrangers (n=3)- Catégories d'étrangers (n =3)- Ressortissants étrangers (n=2)- Travailleurs étrangers (n=2)- Ses visiteurs et hôtes étrangers (n = 1)- L'étranger voyageur (n=1)- 800.000 étrangers (n=1)- Communauté immigrée (n =1)- Gens de mer (n=1)
---------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Hommes et femmes courageux (n=1) - Prolétariat (n=1) - Population d'appoint (n =1) - Population étrangère (n=1) - Population immigrée (n=1) - Candidat réfugié (n=1) - Apatrides (n=1) - 900.000 étrangers (n=1) - Non-nationaux (n=1) - L'intervenant étranger (n=1)
Le phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - (Ce, le, les) problème (n=10) - (tous) Les problèmes de l'immigration (n=3) - Politique d'immigration (n=3) - L'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (n=3) - L'immigration irrégulière (n=1) - ... Venus rejoindre le gris climat de la Belgique depuis le plus souvent des horizons ensoleillés... (n=1) - Quitté leur sol natal (n=1) - Échanger la force de leurs bras contre un peu plus de confort et de sécurité d'existence (n=1) - Phénomènes et modes de vie contemporains (n=1) - Les travailleurs migrants .. qui viennent chez nous avec leurs problèmes sociaux, leur problèmes économiques, leur culture, leurs traditions et leur langue.. (n=1) - Le regroupement familial (n=1) - Le droit de se faire rejoindre par son conjoint ou par ses enfants (n=1)

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes et d'hommes qui cherchent un asile paisible (n=1)
Le processus et les actions	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter à la situation actuelle, la législation existante et les règlements - Déploiement d'énergie, d'imagination et de bonne volonté - Lutter contre l'immigration clandestine - Lutter contre l'exploitation des travailleurs migrants - Assurer une protection plus efficace des droits individuels - Reconnaître le droit de séjour et d'établissement - Garantir le droit de retour

Stratégie d'argumentation

Les arguments employés	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de ce problème (=> inadéquation de notre législation à l'égard tant de la politique d'immigration menée au bénéfice de l'économie du pays et de ses industries, que de nos pratiques en matière de coopération au développement) dans la perspective d'une adaptation de la législation - Disposer d'une loi actualisée aux phénomènes et modes de vie contemporains, aux obligations internationales souscrites par la Belgique et au développement de la présence des étudiants étrangers. - Lutter légalement contre l'immigration clandestine et l'exploitation des travailleurs migrants.
------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none">- Assurer une protection plus efficace des droits individuels et institutionnalise les voies de recours.- Légiférer dans la clarté la plus grande avec un sens profond d'hospitalité, de générosité, d'équité et d'humanisme.- Nous avons le devoir dans notre communauté belge, de créer véritablement les conditions d'accueil et d'intégration de cette population étrangère- Réussir une politique d'immigration pour autant qu'elle soit globale et cohérente.- Il n'est pas normal qu'un dixième des habitants de ce pays soit traités comme un élément marginal dont la responsabilité est confiée à des organismes privés d'aide sociale ou à des administrations- Les améliorations fondamentales à la situation actuelle que nous avons trouvées dans ce projet de loi qui vont permettre de placer l'étranger dans une situation identique et aussi favorable que celle du ressortissant national- Dans un esprit de clairvoyance, de tolérance et de rigueur juridique ... le souci exclusif d'améliorer véritablement la condition des étrangers ... éliminant dans la plus large mesure possible l'arbitraire et la discrimination- La nécessité de doter les étrangers et les réfugiés vivant en Belgique de garanties légales et morales fondamentales, et d'autre part l'octroi de pouvoirs à nos autorités publiques en vue d'endiguer la criminalité internationale et l'immigration clandestine des étrangers dans notre pays.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - La politique d'immigration jusqu'à présent suivie par la Belgique a toujours été inspirée par des motivations d'ordre économique.. le pays a largement profité de cette main d'œuvre et c'est un devoir moral pour nous d'assurer à cette population étrangère un statut juridique la mettant à l'abri de l'arbitraire des autorités administratives en leur garantissant une sécurité juridique fondamentale - Remplir les obligations que tout pays civilisé se doit de reconnaître à ses non-nationaux - .. cette matière délicate qui fait appel à notre sensibilité .. - Accorder aux étrangers la garantie des libertés et des droits économiques, culturels et sociaux est aussi une condition de notre bien être présent et à venir. - ... nous sommes tous des étrangers ...
--	---

Stratégie de perspective

L'orateur·trice	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Position</i> : Discours direct (en chambre) - <i>Perspective</i> : Parler en son nom et/ou au nom du parti politique de leur appartenance - <i>Qui ?</i> M. Dejardin (rapporteur de la commission plénière) M. Léon Rémacle (interprète du groupe social-chrétien)
-----------------	---

	M. Degroeve (interprète du groupe socialiste) M. Havelange (interprète du groupe F.D.F-R.W) M. Dupont (porte-parole de la communauté culturelle allemande) M. Levaux (interprète du groupe communiste) M. Maysadt (interprète du groupe P.S.C)
--	--

3.3.2 Séance plénière en Chambre – 08/06/1978

La reprise de la discussion générale ayant eu lieu la veille au sein de la Chambre constitue la deuxième séance plénière que nous analyserons. Au sein de cette séance, le projet de loi y a été adopté suite au vote des 95 articles. La retranscription se fait de la page 2295 à la page 2314, disponible en bibliographie.

Chambre des représentants – projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Stratégie de nomination

Les acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - (les, l', un) étranger(s) (n=9) - Travailleurs immigrés (n=2) - De la main d'œuvre (n=2) - Chômeurs (n=1) - Immigrés (n=1) - Des salariés (n=1) - Des ouvriers (n=1) - Étudiants étrangers (n=1)
Le phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - A propos de la criminalité en milieu étranger, il ne faut pas confondre travailleurs immigrés et bandits de grand chemin .. en général les étrangers auteurs de crimes en Belgique sont pour la plupart des gansters et non des travailleurs immigrés

	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne le chômage des étrangers .. il serait souhaitable que ne soient comparées que des choses comparables, que soient dégelées certaines baudruches et que l'on exclue toute xénophobie.
Le processus et les actions	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet n'a certainement pas l'ambition de résoudre tous les problèmes posés par le séjour des étrangers dans notre pays ... j'estime cependant que ce projet constitue un apport important pour la sécurité juridique de l'étranger dans notre pays.

Stratégie d'argumentation

Les arguments employés	<ul style="list-style-type: none"> - La pratique devra nous indiquer les failles éventuelles - Le problème du regroupement familial .. la Belgique va se trouver engagée par la signature et, je l'espère, la ratification de la charte sociale européenne et de la convention européenne sur le statut juridique des travailleurs migrants, initiatives du Conseil de l'Europe .. et qui nous imposeront en cette matière des démarches particulières plus impérieuses que les aspects déjà généreux que recouvre le projet de loi.
------------------------	--

Stratégie de perspective

L'orateur·trice	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Position :</i> Discours direct (en chambre) - <i>Perspective :</i> Parler en son nom et/ou au nom du parti politique de leur appartenance - <i>Qui ?</i> Renaat Van Elslande, Ministre de la Justice M. Dejardin, rapporteur de la commission M. Dupont, (porte-parole de la communauté culturelle allemande)
-----------------	--

3.3.3 Séance plénière au Sénat – 20/11/1980

Enfin, deux ans après l'adoption du projet de loi en Chambre, la première séance plénière au Sénat sera organisée. Celle-ci contient une discussion générale ainsi que l'adoption des 95 articles. La retranscription concernant le projet se fait de la page 227 à la page 252, disponible en bibliographie.

Sénat – projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Stratégie de nomination

Les acteurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - (des, un, l', aux) étranger(s) (n=19) - Étranger demandeur du statut de réfugié (n=3) - Les étudiants (n=3) - Des étudiants étrangers (n=2) - Les réfugiés (n=2) - Étrangers privilégiés ressortissants de la CEE (n=1) - L'étranger en court séjour (n=1) - Catégories spéciales d'étrangers (n=1)
---------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Et autres (n=1) - Aux immigrés (n=1) - Aux réfugiés (n=1) - Des travailleurs (n=1) - Père de famille (n=1) - La femme musulmane répudiée (n=1) - Le vrai réfugié politique (n=1) - De vrais réfugiés (n=1) - Des ressortissants (n=1) - 880000 étrangers (n=1) - Des immigrés (n=1) - Apatrides (n=1)
Le phénomène	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers - Ce très difficile problème - .. Pays qu'il désire fuir - .. Des ressortissants en opposition avec le régime dictatorial.. - .. ceux qui, pour des raisons idéologiques, religieuses, politiques et économiques, devaient quitter leur pays ont pu trouver refuge sur notre territoire. - Le problème du regroupement familial - La complexité du problème - Le problème des étudiants étrangers
Le processus et les actions	<ul style="list-style-type: none"> - .. le grand mérite qui revient, dans cette présentation et son aboutissement, à toute une série de personnalités et d'organismes qui se sont penchés sur ce très difficile problème et y ont apporté, souvent bénévolement, le concours de leur intelligence et leur sensibilité.

	<ul style="list-style-type: none"> - .. qui a su guider ce projet à travers les difficultés politiques que notre pays connaît depuis de nombreux mois. - Le projet actuel porte la marque de cet équilibre indispensable qui devrait être toujours recherché entre le maintien de l'ordre social et le respect des droits individuels. - Il ne faudrait pas que par des dispositions tatillonnes éloignées de l'esprit du législateur, de vrais réfugiés soient refoulés. - Nous avons toujours voulu apporter aux étrangers, la protection juridique qui, dans toute société, doit s'attacher à la personne humaine. - .. le projet a pour but de permettre une meilleure intégration des immigrés. Celle-ci ne peut se réaliser si les étrangers se sentent l'objet de discriminations ou de mesures qui leurs laissent penser qu'ils ne sont que tolérés. - Le projet établit de façon formelle des garanties très appréciables pour l'étranger, ce qui constitue un progrès important par rapport à la situation actuelle
--	---

Stratégie d'argumentation

Les arguments employés	<ul style="list-style-type: none"> - .. sa structure extrêmement claire qui, en outre, comporte la centralisation en un seul texte législatif d'une foule de dispositions jusqu'ici éparses qui se trouvent regroupées de manière logique dans le projet.
------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none">- Désormais, la pratique détestable qui consiste à mettre des étrangers en prison, sans mandat, sans motif, sans aucun document écrit, devra disparaître- La manière de traiter un étranger reste, à mes yeux, l'un des plus importants critères de la civilisation.- Certes, le texte est encore imparfait, comme tout texte. Mais il a le mérite d'exister et apporte un progrès substantiel par rapport à la situation actuelle.- Une nouvelle loi était nécessaire pour s'adapter à l'évolution des mentalités et rencontrer des situations graves : il suffit d'évoquer les conséquences de la crise économique, la situation des étudiants étrangers, pour tenir compte des obligations internationales contractées depuis lors.- La loi doit garantir la protection de tous les citoyens et donc des travailleurs qui participent au développement économique, dont les familles participent au rajeunissement de la population et sont source d'emplois.- L'objet de notre loi relève du domaine humanitaire- Il est temps de détruire chez les étrangers la peur et la crainte qui, nous le savons, peuvent être génératrices de délinquance.- La création d'une commission supprimera beaucoup d'arbitraire, de même l'obligation de noter, de manière précise et claire, les charges en cas de sanction, ainsi que la possibilité de se défendre dans sa propre langue.- L'interprétation à donner l'ordre public devra tenir compte de notre histoire, de nos traditions, de
--	--

	<p>l'évolution des mentalités à l'égard des immigrés</p> <p>...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet que nous allons voter doit aller de pair avec les efforts à soutenir pour refuser chez nous toutes formes de racisme. - Le plus important, à mon sens, en comblant un vide de notre législation, d'édicter des règles conformes au respect des droits de l'homme. - Une attitude qui ne tiendrait pas suffisamment compte des facteurs humaines en matière de regroupement familial serait contraire à cette volonté de favoriser l'intégration. - L'occasion nous est ainsi donnée, en période de crise, de lutter par ce biais contre toute forme de racisme et de xénophobie.
--	---

Stratégie de perspective

L'orateur·trice	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Position</i> : Discours direct (au Sénat) - <i>Perspective</i> : Parler en son nom et/ou au nom du parti politique de leur appartenance - <i>Qui ?</i> M. Serge Moureaux, rapporteur Mme Hanquet, représentante du parti social-chrétien Mme Pétry, représentante du groupe socialiste M. Philippe Moureaux, ministre de la justice et des réformes institutionnelles
-----------------	--

Il est utile d'apporter quelques éléments de compréhension concernant le contexte historique de cette époque, notamment en y mentionnant la réalité ainsi que les enjeux de l'immigration. Cette dernière section de ce chapitre permettra de mieux comprendre les arguments exposés et la façon dont on identifie les étranger·ère·s au sein des différentes séances plénières.

3.4 Contexte historique

Au XIXe siècle, les richesses du sous-sol belge suscitaient déjà l'intérêt. Celui-ci s'est accentué et concrétisé par l'exploitation des mines de charbon et la naissance d'une industrie sidérurgique qui exigeaient un appel plus grand de travailleur·euse·s. Beaucoup de ceux qui ont répondu à l'appel venaient des pays limitrophes à la Belgique. Les flux migratoires étaient laissés aux mains des capitaines d'industrie qui avaient la liberté d'embauche. Pendant l'entre-deux guerres, l'État va changer de stratégie et va prendre les commandes de la régulation de la main d'œuvre étrangère en fonction des besoins et des crises économiques.

A la fin de la seconde guerre mondiale, la reconstruction et la prospérité du pays deviennent primordiales. Pour ce faire, l'exploitation des ressources charbonnières sont un atout majeur. Jusqu'en 1975, une politique de recrutement de main d'œuvre à l'extérieur de nos frontières belges sera à l'origine d'importants flux migratoires. Pendant toute cette période, notre pays ne connaissait que peu de demandes d'asiles. Cela s'expliquait par le fait que peu de personnes cherchaient le statut de réfugiés, celui-ci pouvant être obtenu seulement en faisant une demande d'asile. Les personnes passaient par le biais des titres de séjours accordé dans le cadre du travail (Perrin, 2006).

La crise pétrolière des années 1970 a marqué le début d'une nouvelle politique. Les gouvernements vont mettre fin au recrutement et vont tenter de contrôler l'immigration. Les mesures restrictives ayant pour objectif de réduire le nombre d'étranger·ère·s dans le pays ne vont pas avoir l'effet estompé. En parallèle, suite à l'arrêt de l'immigration au travail, ces personnes synonymes de travailleur·euse·s économiques n'avaient plus qu'un accès : le canal de l'asile.

Ces années sont un tournant important dans la politique migratoire, car celle-ci sera de plus en plus marquée par le rejet. Une confusion commencera à s'installer sur les raisons de ces venues et entre le rôle de protection du statut de réfugié et de ce qu'on nommera nouvellement

un migrant économique « caché ». Le « problème des réfugiés » commence à faire son apparition.

Bien que l'impact de l'opinion publique et plus précisément des médias n'est pas pris en compte au sein de cette analyse, une publication d'un journal en 1978 permet de se rendre compte de la situation de l'époque, de la réalité de cette confusion évoqué ci-dessus :

« Les immigrés, cette dixième province ! Un habitant de Belgique sur dix est un étranger. Il y a aujourd'hui en Belgique un peu plus d'un million d'étrangers. 250.000 appartiennent au monde diplomatique, ils sont fonctionnaires au Marché commun, à l'OTAN ou d'autres institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles ; les autres, c'est-à-dire quelque 800.000 personnes, ont rejoint le monde du travail. En dépit du coup d'arrêt de 1974, cette population d'immigrés est en perpétuelle croissance. »⁶

L'appréciation du journaliste est intéressante :

« Ils sont venus en masse en période de haute conjoncture et ont occupés des emplois désertés par les Belges. Beaucoup se sont installés définitivement chez nous et y ont fait souche, si bien qu'on se demande à plus d'un titre si nous pourrions encore vivre sans cette population qui, au départ, ne fut qu'une population d'appoint. Elle nous a permis de résoudre à court terme des problèmes économiques et maintenant qu'elle se trouve intégrée, elle en pose d'autres sociaux et humains qui pèsent très lourd. »⁷

⁶ Propos relayé par M. Léon Remacle en séance plénière de la Chambre, membre du parti social-chrétien

⁷ Propos relayé par M. Léon Remacle en séance plénière de la Chambre, membre du parti social-chrétien

CHAPITRE 4 : LES RESULTATS

4.1 Retour sur la théorie du design dégénératif

Tel expliqué à la fin du chapitre 1, la théorie du design dégénératif classe les groupes cibles en quatre catégories sur base de deux axes distincts : un pouvoir politique faible ou fort et une construction sociale positive ou négative. Au sein de cette recherche, nous avons écarté l'axe du pouvoir politique fort car nous avons affirmé que quoi qu'il en soit les étranger·ère·s avaient un pouvoir politique faible. Nous devons donc nous concentrer sur deux catégories : celles des dépendant·e·s et celles des déviant·e·s.

Le tableau récapitulatif (cf. figure 5) permet de mettre en évidence les différences entre ces deux catégories. Nous croiserons ce dernier avec les données récoltées au sein de notre analyse du discours afin d'en ressortir les tendances générales. Dans ce chapitre, il sera question de rétablir le lien entre la catégorisation des populations cibles proposées dans la théorie de politique dégénérative de Schneider et Ingram avec l'étude de cas réalisée sous l'axe de la méthodologie de l'analyse historique du discours.

4.1.1 Le message

Tout d'abord, attardons-nous sur la façon dont les décideur·euse·s politiques nomment les étranger·ère·s. En grande partie, le mot « étranger » est utilisé. Selon la définition inscrite à l'article 1 de la présente loi un étranger est : « *quiconque qui ne fournit pas la preuve qu'il possède la nationalité belge* ». A priori, cette appellation est dénuée de jugement de valeur et n'est pas péjorative. Une autre partie importante des nominations tourne autour de l'univers du travail : travailleurs, population d'appoint, salariés, chômeurs, prolétariat.. Ces appellations rendent compte du contexte de l'époque qui est celui d'une population étrangère venue principalement pour un intérêt économique : le travail. Mais aussi, les termes qui tournent autour des études, notamment concernant les étrangers. Ici encore, le contexte de l'époque teintés de discriminations pour les étudiants est visible dans le projet de loi.

Ensuite, analysons la désignation du phénomène lié à la migration. Il y aurait au final une responsabilité collective, tant du secteur privé, que du secteur public ainsi qu'une responsabilité individuelle. Ceci s'explique par le fait que les problèmes sont divers. Le premier, qui concerne l'immigration pure et simple, venait dans un premier temps d'une demande des patrons et a ensuite été repris par l'État. Cette immigration, qui pose problème,

est une responsabilité des secteurs privés et publics. Ensuite, un autre problème qui concerne le regroupement familial vient d'une volonté de l'étranger·ère et d'un droit qu'il faudrait leur accorder avec un sens d'humanité. La responsabilité serait donc publique car c'est l'État qui se chargera de réguler cette autre immigration. L'immigration irrégulière et clandestine qui est associée à une exploitation des travailleur·euse·s migrant·e·s est un problème que tente de résoudre le projet de loi définie comme une responsabilité du secteur privé. Enfin, l'intégration des étranger·ère·s ayant une culture différente est vue d'abord d'une responsabilité individuelle (c'est leurs cultures qui est différente de la nôtre) ainsi qu'une responsabilité du secteur publique de mettre en place une politique adaptée. Au final, nous ne pouvons considérer que « leurs » problèmes viennent d'un seul pan de la société : les responsabilités sont ici multiples compte tenu des enjeux complexe qu'aborde le projet de loi.

Enfin, le message du gouvernement qui, en d'autres termes, signifie les arguments employés pour le vote de la loi sont vraiment significatifs de la façon dont sont construit·e·s les étranger·ère·s à cette époque. Il y a tout d'abord, un message teinté de remerciements à cette population étrangère venue accroître l'économie belge et *in fine* venue aider à la prospérité du pays. Il y a donc un argument souvent employé qui est celui de la reconnaissance. Sur base de celui-ci et de ce que les étranger·ère·s ont apporté au pays, il faut améliorer leurs conditions. Ensuite, des valeurs humanistes sont mises en avant. Nous devons réfléchir et agir sur base de notre humanité, notre tolérance, notre sensibilité pour octroyer des droits et des devoirs aux étranger·ère·s afin de les considérer et ne plus les marginaliser. Le ton est donné, celui d'un besoin d'aider une population considérée comme étant méritante et dont il faut déployer de l'énergie afin de les intégrer. Cette idée d'intégration est aussi vue comme bénéfique pour le pays lui-même, pour la stabilité de l'ordre social, pour le bien-être de la population entière. Il est sans aucun doute que la tonalité employée est celle de la compassion : les arguments laissent sous-entendre qu'il faut se mettre à la place des étranger·ère·s et les prémunir des discriminations dont ils peuvent être victimes au sein de notre pays.

4.1.2 Orientations

L'attitude des étranger·ère·s vis-à-vis du gouvernement, de leurs intérêts, des revendications par rapports aux autres groupes et du jeu politique semble compliqué à déterminer sur base de notre analyse compte tenu du fait que nos données concernent l'attitude des politiques et non celle des citoyen·ne·s étranger·ère·s.

4.1.3 Participation

Le potentiel de mobilisation conventionnelles, disruptif, d'autogestion et d'interaction entre le citoyen et les agences gouvernementales semble, pour la même raison, difficile à examiner avec certitude. D'autant plus, que les différences entre les deux catégorisations qui nous intéressent ici sont limitées.

4.1.4 Conclusion

Nous nous basons donc sur la composante du « message » pour tirer nos conclusions. Celles-ci sont le plus en adéquation et en phase à être confrontées à notre analyse.

Nous pouvons aisément affirmer que le message individuel va vers le sens de personnes démunies (*helpless, needy*) et non mauvaises (*bad*), notamment par rapport à l'objet même du projet de loi qui est celui de pourvoir et de définir les droits et les devoirs des étranger·ère·s. Le projet parle aussi d'une volonté accrue d'intégration, d'équité et d'égalité avec les autres citoyens, de faire part d'un sens profond d'hospitalité, de générosité et d'humanisme. Nous pouvons souligner la volonté d'éliminer l'arbitraire et la discrimination mais aussi le devoir moral d'assurer un statut juridique à cette population définie comme étant une main d'œuvre. Ces différents arguments énoncés au sein de ce projet de loi nous font penser qu'il y avait une réelle volonté de mettre en place une législation dans le but d'améliorer le bien-être et la vie quotidienne de ce groupe-cible, laissant sous-entendre qu'ils sont vus et construits comme étant démunis. Démunis face à un vide juridique, mais aussi face à l'exploitation dont ils peuvent être victime en tant que travailleur·euse·s. Le gouvernement communique avec compassion, pitié et non avec fermeté en mettant en avant des valeurs humanistes fortes.

De plus, selon la théorie du design dégénératif, pour la catégorie de la population « dépendant·e·s » les conceptions politiques attendues sont celles d'avantages rhétoriques et symboliques forts. C'est ce qu'il en ressort de ce projet de loi qui propose de beaux discours d'humanités remplies de valeurs positives. Néanmoins, peut se poser la question, de l'efficacité réelle de ces nouvelles dispositions sur le bien-être de la population étrangère vivant sur le territoire belge. Cette question sera abordée dans le dernier chapitre de ce mémoire.

Sur base de la théorie de politique dégénérative, nous pouvons affirmer que suite à notre étude, notre conclusion est celle que dans les années 1980 les étranger·ère·s sont catégorisé·e·s

comme une population « dépendant·e·s » ayant un pouvoir politique faible et une construction sociale positive.

CHAPITRE 5: DISCUSSION

5.1 Une politique dégénérative/du blâme en Belgique ?

Dans cette présente recherche, nous nous sommes basés sur une théorie élaborée dans les années 1980 dans le contexte américain. Le système politique américain est un système fédéral à régime présidentiel avec deux principaux partis politiques : le parti démocrate (libéral et progressiste) et le parti républicain (conservateur). Si Schneider et Ingram ont posé l'hypothèse que le système américain suivait l'idée d'une politique dégénérative, se pose la question de la pertinence de transposer cette théorie à un système politique bien différent, qu'est celui de la Belgique. Pour rappel, la Belgique est une monarchie constitutionnelle héréditaire, organisée en État fédéral dans un système multipartite sur base du principe de la démocratie représentative. Une politique de compromis sur base de coalition qui semble bien différente du système américain.

La politique dégénérative se construit dans un contexte où les problèmes sociaux sont de plus en plus complexe au sein d'une société qui se diversifie ayant un intérêt public pour la politique de plus en plus mince. Les politiques doivent rivaliser d'ingéniosité pour attirer l'attention afin d'être réélus. Viens ici l'idée de la politique du blâme qui consiste à appuyer sur les divisions sociales existantes ce qui forme des politiques publiques perpétuant et aggravant les divisions sociales et les clivages. Selon Schneider et Ingram, cette politique du blâme est un cercle vicieux présent dans les politiques publiques des États-Unis.

Une étude réalisée sur l'analyse comparée des politiques québécoise et terre-neuvienne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur base de cette théorie nous permet de souligner deux pistes de réflexion sur cette transposition au système belge.

Premièrement, le facteur mis en avant est celui de l'environnement culturel et linguistique. L'origine de la théorie est anglo-saxonne et pose donc des questions sur sa pertinence pour des sociétés ayant une autre origine culturelle. Des éléments culturalistes sur la construction sociale des groupes-cibles sont intégrés au sein de la théorie et il peut y avoir une perte de pertinence heuristique si elle se retrouve dans un autre contexte. Deuxièmement, le facteur qui concerne les institutions politiques. Comme décrits ci-dessus, la Belgique et les États-Unis ont des contextes politiques très différents. Les États-Unis ont une séparation des pouvoirs plus étanche donnant la possibilité aux législateurs d'influencer plus considérablement sur le contenu des politiques publiques.

5.1.1 La validité de notre recherche

Nous pouvons nous poser la question de pourquoi notre recherche ne s'est pas heurté à certaines difficultés de transposition de cette théorie américaine à notre système belge.

Soulignons d'abord que la présente recherche n'avait pas pour ambition d'affirmer que le système politique belge entier était dans une dynamique de politique dégénérative. Mais bien, de questionner, sur base de cette théorie, comment sont catégorisé·e·s les étranger·ère·s au sein du discours politique belge à un instant bien précis. Il est évident qu'en se basant sur cette théorie, nous posons l'hypothèse que le système belge avait certaines affinités avec la théorie du design dégénératif.

Néanmoins, nous exposerons ici une piste de réflexion concernant le lien entre l'idée que le fonctionnement des institutions politiques américaines est à la base même de cette théorie et qu'un autre fonctionnement pourrait être un frein à sa transposition. L'idée est la suivante : la recherche de ce mémoire n'aurait pas connu de difficulté car les discours analysés des différent·e·s politicien·ne·s étaient plus ou moins homogènes au niveau du contenu. Au sein du projet de loi, les nombreux partis politiques présent autour de la table tendaient à former un seul et unique bloc. Au vue du système politique belge, cela aurait évidemment pu être différent si les discours étaient diamétralement opposés. Le contexte de l'époque était donc favorable à une analyse sur base de cette théorie. Ré-affirmons que cette difficulté aurait pu apparaître si la recherche avait été faite dans un contexte plus récent notamment parce que la problématique se complexifie de plus en plus.

5.2 Une politique d'intégration réussie ?

Intéressons-nous quelques instants sur le projet de loi en lui-même qui était au cœur de cette recherche. Institué en 1980, cette loi était un précurseur de la politique d'immigration en Belgique qui se voulait organiser l'intégration, le regroupement familial, les recours, etc. Qu'en est-il un demi-siècle plus tard ?

La catégorie des « dépendant·e·s » a vraiment cette spécificité d'avoir une construction positive mais une politique peu active. Les décideur·euse·s seraient rempli·e·s de compassion à l'égard de ce groupe-cible allant même parfois sur le terrain de la pitié mais ne mettant pas de réelle politique en place pour améliorer leur situation. La loi que nous avons analysée a

maintenant plus de 40 ans, et sa mise en application a-t-elle un impact évident et réussi à l'heure actuelle?

Avant d'entamer notre réflexion, il est impératif de souligner un élément important. Le contexte de l'époque a évolué et ceci a comme incidence que les personnes que l'on regroupaient derrière le mot « étranger·ère·s » ne sont plus les mêmes qu'auparavant. La problématique s'est davantage complexifiée ; l'immigration n'est plus synonyme de travailleur·euse·s économiques mais reflète d'autres réalités, celles de réfugié·e·s politiques, économiques, climatiques,.. Suite à cette distinction, viens l'idée de migrant·e·s méritant·e·s et non méritant·e·s. Les méritant·e·s seraient l'objet d'instruments oratoires mais d'aucune mesure concrète visant à leur donner les moyens d'améliorer leur situation. Les non-méritant·e·s verraient leur situation s'aggraver suite à des politiques qui les marginalisent d'avantage. La population-cible dont on parlait en 1980 sont d'avantage vu comme des étranger·ère·s méritant·e·s même si la complexification actuelle de l'immigration rend ces frontières floues.

Quelle(s) mesure(s) qu'abordait la loi de 1980 n'a pas été assez concrète pour permettre aux travailleur·euse·s étranger·ère·s d'améliorer leur situation ? Et face à quelle(s) problème(s) sont-iels confronté·e·s ?

L'élément principal et primordial qui n'a certainement pas porté ses fruits est celui de l'intégration. Celle-ci se reflète notamment sous la question du regroupement familial. Le débat ne tourne pas ici autour de la question politisée de savoir si les conditions posées par le gouvernement étaient trop laxiste ou non. Mais bien, autour du fait que le constat est celui d'un manque accru de considération et d'effort sur l'intégration de ces citoyen·ne·s.

Ce constat se reflète énormément lorsqu'on parle de la 2^{ème} et de la 3^{ème} génération ; deux générations qui se construisent et vivent avec une double identité, avec la difficulté d'être un·e enfant d'immigré·e, avec la difficulté de l'intégration. Les discours humanistes prônaient la volonté que tous les citoyen·ne·s soient sur le même pied d'égalité, néanmoins le constat est sans appel ; nombreuses discriminations sont existantes à l'égard de ces concitoyen·ne·s. Dès le plus jeune âge, au sein de nombreuses écoles, les différences se font ressentir entre les jeunes de différentes origines.

Ceci confirme l'hypothèse que ce groupe-cible ne bénéficie pas de mesures adéquates pour son bien-être et que la loi de 1980 a échoué au niveau de son ambition d'intégration en mettant en avant des instruments oratoires à la place de mesures significatives.

CONCLUSION GENERALE

Partons de notre questionnement initial ; celui de s'intéresser à une politique publique précise concernant les étranger·ère·s présent·e·s dans notre pays. Le cadre théorique choisi a été celui du *policy design* et plus précisément la théorie de la construction sociale de Schneider et Ingram (1991). L'idée sous-jacente était d'identifier, sur base de la théorie du design dégénératif, quelle était la construction sociale de ce groupe ciblée par une proposition de loi datant des années 1975. Dans un contexte dégénératif, la culture institutionnelle ne donne pas les mêmes privilèges aux différents groupes-cibles catégorisés sur base de leur pouvoir politique et de leur construction sociale. Être mieux perçus ou avoir plus d'influence peut s'avérer être significatif au mépris de l'intérêt général.

La joute verbale est identifiée comme étant le moyen principal d'expression des décideur·euse·s politiques pour imposer leur vision de la réalité et ainsi former la base de l'émergence de la catégorisation des groupes-cibles. L'opérationnalisation s'est donc tournée vers les discours émis au sein de trois séances plénières (Chambre et Sénat) avant l'adoption de la loi sur base d'une grille évaluative proposée par Wodak et Meyer (2001). De cette grille, trois stratégies ont été retenues pour ainsi tenter de répondre au mieux à notre question de recherche. La première était celle de la stratégie de la nomination qui concernait les acteurs sociaux (ici, les étranger·ère·s), le phénomène (ici, l'immigration) ainsi que le processus et les actions. Ensuite, la stratégie d'argumentation tentait d'identifier les différents arguments employés à ce sujet. Enfin, la dernière stratégie était celle de la perspective en identifiant les différents orateur·trice·s au sein du débat afin d'avoir une idée de la diversité des profils.

Pour chacune de ces stratégies, au sein de chacune des séances, un tas d'éléments ont pu être identifiés. Nous avons croisé nos résultats avec la théorie de la construction sociale et plus particulièrement sur base d'un tableau récapitulatif (cf. figure 5) qui mettait en évidence les différences entre les deux catégories de population qui nous intéresse : les dépendant·e·s et les déviant·e·s. L'analyse portera sur la catégorie du message qui se base sur trois aspects : le message personnel, l'identification du responsable et la façon dont le gouvernement traite ce groupe-cible.

Tout d'abord, le message personnel renvoyé à ce groupe-cible se précise comme tel; des termes comme démuni·e·s pour les dépendant·e·s et des termes comme mauvais·e·s pour les déviant·e·s. Grâce à la stratégie de la nomination (des acteurs), nous avons pu identifier que

notre groupe-cible était nommé de deux façons différentes. Premièrement, le mot « étranger » est beaucoup revenu et celui-ci ne porte en soi aucun jugement de valeur. Deuxièmement, un grand nombre d'appellations tournent autour de l'univers du travail et cela s'explique par le contexte historique de l'époque. Ce contexte est important car il a un lien direct avec l'objet même de cette proposition de loi; celui de garantir des droits à cette population qui peut être exploité et qui subit de nombreuses discriminations. Il n'y a donc aucun doute sur le fait, qu'à cette époque, ils sont renvoyés à cette image de personnes démunies et non comme des personnes mauvaises.

Ensuite, le deuxième élément est celui de l'identification du responsable, en d'autres termes comment les problèmes sont identifiés ; une responsabilité venant du secteur privé pour les dépendants et leur propre responsabilité pour les déviants. Concernant cet aspect, nous nous sommes basés sur les données que nous avons récoltées par rapport à la désignation du phénomène lié à l'immigration. La réalité est celle d'enjeux complexes et multiples: l'intégration, le regroupement familial, la demande d'immigration, l'immigration clandestine, ect. Au final, pour chacun de ces aspects, une autre responsabilité est identifiée. En conclusion, les responsabilités sont multiples et partagées (privés, publiques et individuelles) et nous ne pouvons pas nous positionner dans l'une ou l'autre catégorie.

Enfin, l'idée est celle que le gouvernement traite les dépendants avec pitié et compassion et les déviants avec non-respect et haine. Pour cet aspect, nous nous sommes basés sur les éléments de la stratégie de l'argumentation et avons analysés les arguments employés concernant la mise en place de ce projet de loi. Plusieurs messages sont présents au sein des discours : remerciements, reconnaissances, valeurs humanistes, ect. L'idée est vraiment celle qu'il faut déployer de l'énergie, mettre à profit notre humanité, notre tolérance et notre sensibilité pour cette population méritante. Le gouvernement doit donc agir en conséquence de cette lignée ; avec compassion.

Au final, nous avons abouti à la conclusion que les étrangers étaient catégorisés dans la typologie des « dépendants » selon Schneider et Ingram. C'est-à-dire avec un pouvoir politique faible et une construction sociale positive. Selon la théorie, ils subiraient ainsi les effets négatifs de cette catégorisation à travers un manque d'engagement réel pour aboutir au succès des politiques mises en place à leurs égards.

Ce mémoire apporte une première réflexion critique sur le fonctionnement de notre société sur base du constat premier que certains domaines de politiques publiques, comme par

exemple ici au sujet de la migration, ne parviennent pas à une solution durable. Sur base de ce constat, la théorie du design dégénératif s'est imposée comme particulièrement intéressante et nous avons axé cette recherche sur l'aspect de la construction sociale en posant l'hypothèse que ce groupe-cible avait un pouvoir politique faible. Néanmoins, comme nous l'avons explicité ci-dessus, l'aspect de la construction sociale n'est pas le seul élément significatif de la catégorisation en tant que « dépendant·e·s ». Cette catégorisation a des conséquences en terme politique et une brève hypothèse a été posée dans le chapitre discussion concernant l'impact de cette loi. L'idée était celle que cette politique n'a pas fait l'objet d'outils assez importants afin de mettre en œuvre la résolution de certains problèmes déjà identifié, comme celui de l'intégration. Une recherche plus approfondie permettraient d'explorer cet aspect notamment en s'interrogeant sur les instruments utilisés, afin de mettre en lumière les conséquences de cette catégorisation et *in fine* ré-affirmer l'intérêt de la théorie du design dégénératif au sein du contexte belge.

De manière plus normative, il est vrai que la lecture de ces discours ont fait l'effet d'une agréable surprise. Compte tenu de la réalité actuelle, mon idée première était celle d'y retrouver une image très négative des étranger·ère·s. Cela paraît presque invraisemblable aujourd'hui de voir des discours véhiculés des messages si positifs à l'égard des étranger·ère·s et surtout d'y voir des remerciements. On ne peut que se questionner sur l'efficacité de ce texte de loi et se dire qu'il était un tournant important au niveau de l'immigration. Quelques problèmes étaient déjà sous-entendu et quarante ans après ils ne sont toujours pas résolus.

De manière plus générale, cette réflexion sociétale sur base de cette théorie de la politique dégénérative ouvre à d'autres questionnements qui mériteraient d'être explorées. Nous terminerions donc ce mémoire sur l'ouverture de deux axes de recherche qui s'inscrivent dans le même ordre d'idée ; une approche critique concernant la formation des politiques publiques.

Premièrement, au sein de ce présent mémoire nous faisons un bon dans le passé pour comprendre le fondement de l'immigration en Belgique et son histoire. Il y a des doutes solides qui permettent d'affirmer qu'il y a eu un réel basculement depuis vers une connotation plus négative des étranger·ère·s. Cet élément mériterait d'être étudié à l'aide d'une étude comparative sur la catégorisation actuelle des étranger·ère·s en prenant en compte l'évolution de ce groupe-cible. Une comparaison avec la situation actuelle en analysant des discours émis dans le cadre des nombreux amendements de cette loi, des comptes rendus parlementaires ou encore sur base de nouvelles propositions faites au sujet des conditions d'accès au territoire, au

séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Le questionnement derrière cette recherche serait d'établir l'évolution, ou non, de la construction sociale de ce groupe cible, toujours sous le prisme de la théorie de Schneider et Ingram. De plus, cette étude pourrait mettre en lumière le moment où il y a eu un glissement de la construction sociale de ce groupe.

Deuxièmement, une réflexion plus générale sur le système belge serait intéressante. Nous avons abordé dans ce mémoire le fait qu'il y avait trois types de *policy design* : le design dégénératif sur lequel nous avons basé notre étude mais aussi le design scientifique/professionnel ainsi que le design démocratique. Ceux-ci peuvent cohabiter au sein d'un même système et ne sont pas forcément exclusifs. En effet, l'étude d'une politique publique particulière peut révéler une combinaison quelconque des trois types. Cette analyse permettrait de voir quelle est la proportion de politique dégénérative au sein des politiques qui concernent la migration. Ainsi qu'avoir une réflexion plus générale et institutionnelle sur une politique dégénérative en Belgique, notamment parce que le cœur de l'objet de recherche serait ici tourné vers les instruments.

Bibliographie

Angermüller J. (2005a), Qualitative' Methods of Social Research in France : Reconstructing the Actor, Deconstructing the Subject », *Forum Qualitative Research*, n° 6 (3), Art. 19, <http://www.qualitative-research.net/fqs-texte/3-05/05-3-19-e.htm>

Angermuller, J. (2007). L'analyse du discours en Allemagne et en France: *Croisements nationaux et limites disciplinaires. Langage et société*, 120(2), 5-16. <https://doi.org/10.3917/ls.120.0005>

Angermuller, J. (2017). Renouons avec les enjeux critiques de l'Analyse du Discours. *Vers les Études du discours. Langage et société*, 160-161(2-3), 145-161. <https://doi.org/10.3917/ls.160.0145>

Aubin, D. (2011). L'évaluation des politiques de durabilité : un design basé sur les apprentissages et les cadres narratifs. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome 1(1-2), 65-81. <https://doi.org/10.3917/rpve.501.0065>

Aubin, D. (2019). « La dimension substantielle de l'action publique : expliquer le (changement) de policy design » Séance de cours, *Action publique*. Louvain-la-Neuve : UCL.

Aubin, David. (2019). « La construction de l'action publique». Séance de cours, *Action publique*. Louvain-la-Neuve : UCL.

Aubin, D. (2019). « Policy Design et logique d'action ». Séance de cours, *Analyse des politiques publiques*. Louvain-la-Neuve : UCL.

Bonnafoous, S., & Temmar, M. (2007). *Analyse du discours et sciences humaines et sociales* (éd., Vol.1) OPHRYS

Campbell, A. (2003). *How Policies Make Citizens: Senior Political Activism and the American Welfare State*. Princeton University Press. Retrieved April 27, 2021, 66-92

Fallon, C., (2014). « *Evaluation des politiques publiques* » Séance de cours, Uliège.

Foulcault, M., (1971). *L'ordre du discours*. Editions Flammarion.

Glaser, B., & Strauss, I. (1967). *The discovery of grounded theory: Strategies of qualitative research*. Chicago: ALDINE.

Hajer, M. A., & Wagenaar, H. (2003). *Deliberative Policy Analysis: Understanding Governance in the Network Society (Theories of institutional design)*. Cambridge University Press.

Hajer M.A. (2003), *A frame in the fields: policymaking and the reinvention of politics*. In *Deliberative policy analysis*, in Hajer M.A., Wagenaar H. (eds), *Understanding governance in the network society*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 88-110.

- Ingram, H. (2007). Poverty, Politics, and the Social Construction of Target Groups. *Remaking America*, eds. Joe Sos, Jacob Hacker, and Suzanne Mettler. Boston: MIT Press : 245–53.
- Ingram, H. & Schneider, A.L. (1991). The Choice of Target Populations. *Administration and Society*, 23 (3): 333–56.
- . (1995). Social Construction (continued).” *American Political Science Review* 89 (2): 441–45. *24 Policy Studies Journal*, 42:1
- . (2011). Science, Democracy, and Water Policy. *Journal of Contemporary Water Research and Education* 113 (1): 21–28.
- . (1997) Policy design for democracy. *Lawrence: University Press of Kansas*: 73-81
- Knoepfel, P., & Larrue, C., & Varone, F. (2006). Analyse et pilotage des politiques publiques. 2nd ed. Zürich : Verlag Rüegger. *Analyse des politiques publiques = Politikanalyse*, (v. 2.) ISBN 978-3-7253-0833-0.
- Lascoumes, P. & Le Galès, P. (2010). Instrument. Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 3e édition actualisée et augmentée* (pp. 325-335). Paris: Presses de Sciences Po.
- Lasswell, H. D. & Abraham, K. (1950). *Power and Society: a framework for political inquiry*. New Haven CT: Yale University Press.
- Lasswell, H. D. (1936). *Who gets what, when and how?* New York : American Elsevier.
- Muller, P. (2009). *Les politiques publiques*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France
- Mondou, M. (2009). Comment éviter la politique du blâme et les instruments punitifs ? Une analyse comparée des politiques québécoise et terre-neuvienne de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale. *Lien social et Politiques*, (61), 61–77. <https://doi.org/10.7202/038471ar>
- Montpetit, É., & Rothmayr, C., & Varone, F. (2005). Institutional Vulnerability to Social Constructions Federalism, Target Populations, and Policy Designs for Assisted Reproductive Technology in Six Democracies. *Comparative Political Studies*, 38 (2): 119–42.
- Moyson, S., (2019 – 2020) « Séance d’information relative au mémoire ». *Présentation*, Louvain-La-Neuve : UCL.
- Nicholson-Crotty, S., & Kenneth J. M. (2005). *From Perception to Public Policy: Translating Social Constructions into Policy Design*. In Anne L. Schneider and Helen M. Ingram, eds., *Deserving and Entitled: Social Construction of Public Policy*, pp. 223–242. Albany: SUNY Press.
- Paquin, S., Bernier, L. & Lachappelle, G. (2010). *L’analyse des politiques publiques*. Presses de l’Université de Montréal.

Pierce, J., & Siddiki, S., & Jones, M. D., & Schumacher, K., & Pattison, A., & Peterson, H. (2014) Social construction and policy design: A review of Past Applications. *The policy Studies Journal*, 42 (1) : 1-29

Reisigl, M & Wodak, R. (2017), The discourse-Historical Approach (DHA). *Discourse analysis of discourse analysis*, 87-119
https://www.researchgate.net/publication/251636976_The_Discourse-Historical_Approach_DHA

Sabatier, Paul A., (2007). *Theories of the policy process*. 2nd éd. Boulder, Colo: Westview Press. Page 93 à 126

Sabatier, P.A., & Weible, C.M. (2014). *Theories of the Policy Process* (3^e éd.) Van Haren Publishing

Schneider, A. L. & Ingram H. M. (2005). *Deserving and Entitled: Social Constructions and Public Policy*. Albany : SUNY

Schneider, A. L., & Ingram, H. M., & Peter, dL. (2007). *Social Construction and Policy Design*. In *Theories of the Policy Process*, ed. Paul A. Sabatier. Boulder, CO: Westview Press, 169–89

Schneider, A. L. & Ingram H. M. (2007). Policy Analysis for Democracy. In *Oxford Handbook of Public Policy*, eds. Michael Moran, Martin Rein, and Robert E. Goodin. Oxford, UK: Oxford University Press.

Schadron, G. (2005). Déterminabilité sociale et essentialisme psychologique : quand une conception essentialiste renforce la confirmation des attentes stéréotypiques. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 67-68(3-4) : 77-84. <https://doi.org/10.3917/cips.067.0077>

Stone, D. A., (1989). Causal Stories and the Formation of Policy Agendas. *Political Science Quarterly*. Vol. 104, n° 2, pp. 281-300 DOI 10.2307/2151585.

Stone, D. A. (2002). *Policy paradox: the art of political decision making*. Revised Edition. 3^{ème} éd. New York: Norton.

Thoenig, J. (2010). Politique publique. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 3e édition actualisée et augmentée* (pp. 420-427). Paris: Presses de Sciences Po

Van Dijk, T. A. (2008). *Discourse and power*. New York: Palgrave Macmillan.

Wodak, R. & Meyer, M. (2001). *Methods of critical discourse analysis*. London : Sage.

Wodak, R. & Meyer, M. (2015). Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory, and Methodology. *Methods of Critical Discours Studies* (3^e ed., p. 1-23). SAGE publications

Zittoun, P. & Peter, G. (2016). *Contemporary approaches on public policy : theories, controverses, perspectives* (1^{er} éd.). Palgrave Macmillan, UK.

Sites internet :

Chambre (Belgique). *Document parlementaire 42K0653*. URL : <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=flwb&language=fr&cfm=/site/www.cfm/flwb/flwbnggenesis.cfm?dossierID=0653&legislat=genesis%5C42&inst=K>

Chambre (7 juin 1978). *Séance plénière*. URL : <https://www3.dekamer.be/digidocanha/K0076/K00762777/K00762777.PDF>

Chambre (8 juin 1978). *Séance plénière*. URL : <https://www3.dekamer.be/digidocanha/K0076/K00762807/K00762807.PDF>

Droits quotidiens, (2015, novembre). *Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, candidats réfugiés,.. Quésaco ?* URL : <https://www.droitsquotidiens.be/fr/actualites/migrants-refugies-demandeurs-dasile-candidats-refugies-quesaco>

Eninclusif. *Comment écrit-on en inclusif déjà ?*. URL : <https://eninclusif.fr>

Foessel, M. & Gingras, Y. & Ladrière, J. *Connaissance*. Encyclopaedia Universalis consulté le 5 janvier 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/connaissance/>

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. (2020, janvier). *Un outils d'analyse des politiques publiques : le triangle des acteurs* (Les brèves de l'IWEPS n°2). URL : <https://www.iweps.be/publication/outil-danalyse-politiques-publiques-triangle-acteurs/>

Defosse - La ligue de l'enseignement (2010). *Les flux migratoires en Belgique aux XIX^e siècle et XX^e siècle*. URL : <https://ligue-enseignement.be/assets/Les-flux-migratoires.pdf>

Perrin. (2006). *Les demandeurs d'asiles*. Myria. URL : https://www.myria.be/files/2006-12_Perrin_-_Demandeurs_dasile.pdf

Perrin (2016). *Histoire de l'immigration en Belgique au regard des politiques menées*. Vivre en Belgique. URL : <https://www.vivrebelgique.be/11-vivre-ensemble/histoire-de-l-immigration-en-belgique-au-regard-des-politiques-menees>

Sénat - un site au service du citoyen. (2018). *L'immigration et le droit d'asile*. URL : https://www.senat.fr/lc/lc34/lc34_mono.html#toc10

Sénat (Belgique). *Les annales parlementaires*. URL : https://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=24400&LANG=fr

Sénat (20 novembre 1980). *Séance plénière*. URL : https://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=24400&LANG=fr

Mots clés : politique dégénérative – construction sociale – étranger·ère·s – discours politique – dépendant·e·s

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad